

LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
Rapport national du Gabon

INTRODUCTION GENERALE.

Avec une superficie de 267667 km², pour une population estimée à 1.500.000 habitants, le Gabon est situé sur 850 km de la côte occidentale de l'Océan Atlantique, à cheval sur l'Equateur. Dès son accession à la souveraineté internationale le 17 août 1960, le pays s'est engagé dans une politique éducative axée sur l'équité et l'égalité des chances pour tous. A peine six années plus tard, par les dispositions de la loi 16/66 du 09 août 1966, la jeune République élargit les mesures d'accès à une éducation universelle à tous les enfants en âge scolarisable vivant sur le territoire national, sans distinction de sexe, de religion, d'origine sociale ou d'ethnie.

Cependant, alors que cette volonté politique s'était matérialisée au cours des deux premières décennies post coloniales par des succès qui ont rapidement placé le pays parmi les tout premiers en Afrique noire en termes de taux d'accès, avec, notamment, un taux de scolarisation brut de plus de 100%, plus de 90% de taux de scolarité net, et une quasi parfaite parité garçons/filles à l'entrée de l'école, de nombreuses difficultés et carences sont venues relativiser ces acquis appréciables.

En effet, dans les années 1980, le système éducatif a commencé à se signaler par un rendement interne de plus en plus faible, caractérisé principalement par des taux de promotion médiocres et des taux de redoublement et de déperdition préoccupants. A titre d'exemple, 47% seulement des élèves inscrits en classe de CP1 en 1999 ont été admis en classe supérieure. Dans le même temps, la capacité d'accueil de l'enseignement secondaire a décliné de manière inquiétante, parce que laissant à la porte des lycées et collèges près de la moitié des candidats dont une bonne proportion aurait, pourtant, mérité de suivre des études secondaires.

Par ailleurs, le niveau d'acquisition et de maîtrise des savoirs et savoir-faire élémentaires des enfants baissait tel que ceux des élèves qui sortaient du système en milieu de parcours, s'exposaient inévitablement à un illettrisme démultiplicateur du taux d'analphabétisme.

Certes, toutes ces contre-performances peuvent être expliquées par des effectifs pléthoriques dans les salles de classes, particulièrement dans les grands centres urbains, le délaissement du suivi des élèves par les parents, la qualité et le niveau de recrutement de l'enseignant etc.

Il reste néanmoins vrai que l'une des raisons centrales de cette dépréciation de la qualité de l'enseignement dispensé dans notre système est, globalement, moins l'insuffisance des moyens, que la mauvaise planification des ressources d'éducation, et donc une inadéquation criante des besoins et des biens destinés à les satisfaire.

Il convient certainement d'ajouter qu'ont également contribué à cette dégradation du rendement du système éducatif, des contenus d'enseignement et des méthodes inadaptés, ainsi qu'une évaluation des acquis inappropriée, parce que par trop subjective. Toutes choses qu'il urgeait, par conséquent, de corriger.

Ce sont, du reste, les constats qui ont été faits et rappelés en deux décennies, ainsi que les propositions qui s'en sont suivies, au cours de rencontres nationales :

- 1979 : Colloque national des Inspecteurs du Premier Degré ;
- 1983 : Etats généraux de l'éducation et de la formation ;
- 1998 : Etats généraux du Baccalauréat ;
- 1999 : Journées nationales de réflexion sur le redoublement.

C'est donc pour remédier à toutes ces carences et améliorer de façon significative le rendement interne du système éducatif, que des mesures à court et moyen termes ont été prises par le gouvernement, et des stratégies innovantes initiées par le Ministère de l'Education Nationale.

Aussi, est-ce pour appuyer la politique du Ministère en charge de l'Education que le Conseil des Ministres du 04 août 1999 adopta le Plan d'urgence sur l'Education, présenté par le Ministre de tutelle.

Ce plan privilégiait, plus que jamais, une vision holistique du développement de l'éducation, en s'inscrivant résolument dans une approche systémique du Pré-Primaire, du Primaire, du Secondaire, du Technique, du Professionnel et, plus récemment, de l'insertion des jeunes et de l'éducation pour l'inclusion.

Ainsi, l'on peut considérer deux périodes distinctes dans l'évolution du système éducatif au cours des deux dernières décades :

- La première période de 1989 à 1999, survenue dans un contexte de changements sociopolitiques notoires, correspond à un élan de revendications enseignantes qui ont donné lieu à quelques embellis partielles de la situation générale décriée lors des Etats généraux de l'éducation et de l'emploi tenus en 1983.
- La seconde, de 1999 à 2008 correspond à ce que l'on pourrait appeler la démocratie apaisée et, tirant les leçons du passé récent, voit une volonté de concertation plus affirmée entre le Ministère et les partenaires sociaux en vue d'apporter des réponses pédagogiques et administratifs durables aux problèmes de l'école gabonaise. Les innovations, les réformes en cours, les améliorations des conditions des enseignants, procèdent de ces efforts conjugués.

L'objet du présent Rapport National sur le Développement de l'Education a donc pour objet de permettre à l'opinion nationale et internationale de mieux apprécier, sur une base objective, le développement du système éducatif gabonais, ainsi que ses perspectives à terme. Pour ce faire, il renseigne sur l'organisation et les contenus d'enseignements, les stratégies d'apprentissage, de même qu'il fait une rapide évaluation des principaux événements survenus dans le pays en matière d'éducation au cours de la dernière décennie du siècle dernier.

Enfin, il convient de mentionner que le présent rapport sur le développement de l'éducation est le fruit du travail d'une équipe, qui s'est efforcée de produire des données synthétiques, issues d'une analyse des différents ordres et types d'enseignement. Il traite également de l'évaluation du système et des perspectives d'adaptation et de changement du contenu d'enseignement opérés depuis 1990.

Coordonné par le secrétariat général du département et supervisé par Messieurs Jean Michel ELLA-ESSONE, Conseiller Technique du Ministre, Saint Thomas Tholeck LECKOGO-ECKUNDA, Directeur de l'Institut Pédagogique National, et Maxime POUPI, Secrétaire Général Adjoint de la Commission Nationale pour l'UNESCO, il s'est largement inspiré des suggestions, des éléments d'informations techniques, ainsi que de la lecture critique et constructive des responsables du Ministère de l'Education Nationale et de la commission Nationale pour l'U.N.E.S.CO.

C'est fort de la conjugaison de toutes ces énergies qu'il se donne pour ambition d'être un outil de travail et d'analyse capable de fournir rapidement des informations essentielles sur le système éducatif national. De ce fait, il s'offre à l'exploitation non seulement du décideur

politique et de l'opérateur économique dont il espère éclairer l'action, de l'enseignant-chercheur et de l'étudiant qu'il aspire à renseigner avec pertinence, mais également du partenaire social et au développement, dorénavant acteurs indispensables de la communauté éducative.

C'est pourquoi, l'avis et les remarques des uns, enrichis des critiques et des suggestions des autres, ne peuvent que le consolider et en faire le document de référence utile à tous ceux qui s'intéressent à l'étude et à la compréhension du système éducatif gabonais.

PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME EDUCATIF GABONAIS

Dans le dessein de traduire en actes la politique éducative affirmée par la loi fondamentale gabonaise, qui garantit à l'enfant et à l'adulte un égal droit à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture, le législateur promulgue la loi 16/66 du 09 août 1966. Celle-ci dispose que le service public d'éducation est gratuit pour tous les enfants de 6 à 16 ans, et qu'ils ont tous un égal accès à l'école, sans distinction de sexe, de religion, d'origine sociale ni de race ou d'ethnie.

L'organisation du système éducatif se doit, en conséquence, de prendre en compte les différents axes de développement de l'éducation, en vue de l'épanouissement physique et intellectuelle, de la formation du citoyen et de l'accomplissement de la personne humaine par :

- La création et le développement des structures pour la prise en charge de la petite enfance ;
- L'universalisation de l'enseignement primaire ;
- La création et le renforcement de l'enseignement secondaire général ouvert sur les savoirs et la connaissance universels ;
- Le soutien de l'apprentissage professionnel ;
- La lutte organisée et systématique contre l'analphabétisme ;
- L'acquisition des savoirs techniques et la maîtrise des technologies modernes.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce qui, au lendemain des indépendances, aurait pu apparaître comme des ambitions démesurées, s'inscrivait déjà dans l'esprit d'une Education Pour Tous avant l'heure.

I. BREF APERÇU

La description du système dans sa globalité suppose qu'on l'explore de l'entrée à la sortie. C'est-à-dire de la petite enfance à la fin des études supérieures et universitaires.

Cependant, dans le cadre du présent rapport, et compte tenu des impératifs et de l'urgence inhérents à l'éducation de base qui, somme toute, demeure dans un pays du Sud la mesure des atteintes, ou pas, des objectifs de développement et d'amélioration de l'efficacité du système, nous nous attarderons surtout sur le Pré primaire, le Primaire et le Secondaire.

De manière générale, on note que, si globalement la loi en la matière dispose que l'Etat a la pleine autorité sur toute activité d'enseignement dispensé sur le territoire national, il reste néanmoins que le système est organisé en différents ordres d'enseignement ne relevant pas toujours de la gestion directe du service public d'éducation.

Ainsi, nous pouvons retenir les trois principaux ordres d'enseignement qui sont :

- L'enseignement public, qui relève de la gestion intégrale et directe de l'Etat ;
- L'enseignement privé confessionnel, qui est placé sous l'autorité des confessions religieuses (catholique, protestant, islamique)
- L'enseignement privé laïc.

Alors que le financement, l'équipement et le fonctionnement des établissements scolaires publics sont entièrement assurés par le budget de l'Etat, les établissements privés reconnus d'utilité publique (confessionnel et laïc « sous contrat ») bénéficient d'une aide de l'Etat, sous la forme de subventions annuelles, qui viennent renforcer les ressources propres de leurs propriétaires, conformément aux textes en vigueur.

De ce fait, la direction et la gestion des établissements publics, de l'école élémentaire à l'enseignement supérieur, sont confiées à un fonctionnaire nommé par l'Etat. Les confessionnels sont gérés par un responsable également nommé par l'Etat mais à la différence, notable, que celui-ci est proposé par les autorités compétentes de l'ordre confessionnel dont il relève.

Quant au privé laïc, reconnu d'utilité publique ou non, le responsable d'une structure d'enseignement est désigné par le propriétaire, en dehors de tout contrôle de l'Etat qui se contente, par la promulgation de textes réglementaires, d'indiquer certaines conditions à remplir pour assumer pareille charge ; conditions pas toujours bien observées par les partenaires privés.

Il en est ainsi des personnels enseignants qui, dans les établissements laïcs non reconnus d'utilité publique par l'Etat, ne sont ni recrutés par ce dernier, ni assujettis aux mêmes exigences de qualification et de compétence que dans les établissements scolaires publics et confessionnels.

Cela pose d'énormes problèmes au niveau de la qualité de gestion pédagogique et administrative de certaines de ces structures et altère profondément la qualité du service d'éducation donnée dans l'ensemble du système.

Dans tous les cas, les unités d'enseignement sont classées au sein du système éducatif, en fonction de leur mission d'enseignement, par un découpage administratif appelé degrés d'enseignement. Il en existe globalement quatre :

- Le Premier Degré ;
- Le Second Degré ;
- L'enseignement normal ;
- L'enseignement Supérieur.

A. Le Premier Degré

Dans ce degré où l'on dispense l'enseignement élémentaire, il faut distinguer l'enseignement pré-primaire, d'une part, et l'enseignement primaire, d'autre part.

1- Le Pré-Primaire.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, ce niveau d'enseignement était concentré aux mains du privé, notamment l'église catholique et le privé laïc. Cela s'entend relativement aisément dans la mesure où l'âge du public fréquentant ces structures variait entre 0 et 5 ans ; or, n'est soumis à l'obligation scolaire que l'enfant âgé de 6 à 16 ans.

Toutefois, par le biais du Ministère des Affaires sociales, l'Etat avait équipé de structures minimales les centres sociaux pour accueillir les jeunes enfants en âge préscolaire. C'est à ce dessein que la loi 10/84 du 30 juillet 1984 fut prise, afin de fixer un cadre légal régissant ce niveau d'enseignement. Mais en dépit de l'existence de cette législation, le gros des effectifs

est resté aux mains des promoteurs privés. A titre d'exemple, on notera qu'en 1993, le privé comptait déjà 154 établissements, contre 41 seulement sous tutelle de l'Etat.

Il a fallu attendre 1999, devant la chute brutale des performances scolaires des élèves, caractérisées entre autres par des taux de redoublants élevés, eux-mêmes souvent justifiables par un manque de maîtrise notoire des outils d'apprentissage que sont le calcul, la lecture et l'écriture, pour voir l'Etat, à l'occasion du Conseil des Ministres du 04 août 1999, reprendre en mains ce niveau de scolarisation.

Malgré l'affirmation de cette volonté politique, et bien que la situation se soit sensiblement améliorée depuis l'année 2000, on peut faire remarquer que la proportion des enfants de 4 à 5 ans qui ont accès à l'enseignement pré-primaire demeure encore très faible ; particulièrement dans les zones rurales. En effet, le programme de généralisation de l'enseignement pré-primaire public initié par le gouvernement a accusé un grand retard dans son exécution, car il prévoyait la couverture de tout le territoire en cinq années.

On peut par ailleurs noter qu'à l'image de la population, inégalement répartie sur le territoire, pour des raisons économiques essentiellement, la population scolaire est très inégalement distribuée ; Libreville la capitale abritant à elle seule près de la moitié des effectifs scolaires. Cette réalité est saisissante lorsqu'on considère le taux d'élèves primo-arrivants en 1^{re} année pour le compte de l'année scolaire 98/99 qui ont eu une expérience préscolaire.

Tableau 1 : Pourcentage de nouveaux élèves inscrits en 1ère année primaire ayant fréquenté une structure pré-primaire, par province.

Année	1998/99			
	Provinces	Nouveaux élèves en 1ère année	Effectifs des élèves ayant une expérience PEE	% de primo arrivants avec expérience PEE
ESTUAIRE		970	168	17,3
LBV COMMUNE		9310	2172	23,3
HAUT-OGOOUÉ		4606	934	20,3
MOYEN- OGOOUÉ		1749	188	10,7
NGOUNIÉ		2334	330	14,1
NYANGA		1171	198	16,9
OGOOUÉ- IVINDO		1466	138	9,4
OGOOUÉ-LOLO		1640	218	13,3
OG.-MARITIME		1837	354	19,3
WOLEU-NTEM		3487	523	15,0
Total National		28570	5223	18,3

Source : Direction de la planification et de la programmation des investissements du Ministère de l'Education Nationale. (DPPI), 1994

Il apparaît donc clairement qu'avec seulement 18,3% d'élèves, dont 20,2% de garçons et 16,2% de filles, ayant eu une expérience de pré-primaire, sur les 28.570 nouveaux entrants au CP1 en 1998/99, la situation urgeait que l'on prît d'autres dispositions si l'on voulait

concrétiser par des actes la volonté des pouvoirs publics d'apporter une amélioration substantielle à l'éducation, par la généralisation de ce niveau d'enseignement.

Ce programme fut donc lancé au début de l'année scolaire 2000-2001, et fut soutenu par le Projet Fed « soutien à l'éducation de base », financé par l'Union Européenne pour consolider les acquis de l'enseignement de base au Gabon.

Grâce à cette aide et aux efforts financiers consentis par l'Etat, la situation est aujourd'hui bien meilleure, même si de gros efforts doivent encore être faits ; notamment en construisant des écoles pré-primaires et sortir, à terme, de la situation actuelle qui veut que les classes pré-primaires soient abritées par les écoles primaires qui se voient ainsi amputées d'une capacité d'accueil dont elles ont pourtant grandement besoin pour offrir aux élèves de ce niveau un espace plus aéré et mieux adapté à l'apprentissage.

En 2003 déjà, une embellie se faisait sentir dans le paysage du pré-primaire, tant du point de vue des structures que de celui des personnels enseignants et d'encadrement.

Tableaux récapitulatifs de l'évolution de la situation du pré-primaire entre 1998 et 2003¹.

Tableau 2 : Couverture des écoles en classes pré-primaires.

Année scolaire	Nombre d'écoles couvertes	Nombre de classes ouvertes
1998-1999	14	30
1999-2000	+32	+45
2000-2001	+2	+15
2001-2002	+18	+27
2002-2003	+5	+22
Total	71	139

A partir de **1999-2000** on note une évolution graduelle du nombre de classes pré-primaires fonctionnelles (de **30** en **1999** à **139** en **2003**), et une implantation encourageante de ce cycle dans les écoles primaires existantes ; de **14 salles** en **1999** à **71** en **2003**, assurant la couverture de 22 écoles, soit un accroissement extraordinaire de 500% en quatre années à peine.

Dans le même temps, les effectifs des élèves ont connu une augmentation exponentielle significative au regard de la situation antérieure à 2003.

Tableau 3 : Evolution des effectifs des élèves du pré-primaire public, entre 1998 et 2003

Année scolaire	Effectifs élèves		
	G	F	T
1998-1999	524	513	1037
1999-2000	+289	+325	+614
2000-2001	+602	+569	+1171
2001-2002	+256	+312	+568
2002-2003	+550	+494	+1044
Total	2221	2213	4434

¹ Ministère de l'Education Nationale, Direction des Enseignements du Pré-Primaire.

Parallèlement à cette augmentation de la capacité d'accueil, des efforts similaires ont été faits au niveau du recrutement des enseignants appelés à servir dans ce degré d'enseignement. Ainsi, alors que l'on n'en comptait que 91 en 2000, leurs effectifs sont passés à 197 en 2003.

Tableau 4 : Evolution des effectifs enseignants de 1998 à 2003.

Année scolaire	Instituteurs			Instituteurs adjoints			Total
	H	F	T	H	F	T	
1999-2000	09	83	91	00	00	00	91
2000-2001	10	90	100	00	06	06	106
2001-2002	15	69	84	01	97	98	182
2002-2003	25	61	86	05	106	111	197

2- Le Primaire.

La gestion de l'enseignement primaire requiert une approche et une organisation toute particulières du fait même des spécificités de ce degré d'enseignement parmi lesquelles, la nature du public, les effectifs, le taux de couverture du territoire national qui génèrent une grande complexité dans la gestion des ressources humaines, notamment le personnel enseignant qui veut chaque jour un peu plus d'amélioration de leurs conditions de travail et d'existence.

C'est ainsi que pour parvenir à une efficacité maximale dans le pilotage, le territoire scolaire du premier degré a été subdivisé en unités pédagogiques et administratives appelées Circonscriptions Scolaires. Chacune des vingt-quatre (24) circonscriptions existantes aujourd'hui est dirigée par un Inspecteur Pédagogique du Primaire. Il en est tant le Chef administratif que pédagogique, et à ce titre, il gère les structures, les enseignants, et rend compte au Directeur des Enseignements dont il dépend directement. Pour des raisons pratiques et d'accès, la circonscription est divisée, lorsque c'est le cas, en bases pédagogiques. Il en existe 16 au total à l'heure actuelle. Chaque Base Pédagogique est dirigée par un Conseiller Pédagogique du Primaire, qui a rang de chef de Service d'administration centrale.

Il convient d'ajouter que si le Chef de Circonscription Scolaire n'a pas autorité sur les enseignants et les structures relevant du privé laïc, il jouit néanmoins de la légitimité du contrôle et de l'évaluation de l'activité pédagogique exercée en ces lieux, au tant que représentant des pouvoirs publics, au regard de la loi 16/66 qui dispose que toute activité d'éducation exercée sur le territoire national est placée sous l'autorité et le contrôle de l'Etat.

Jusqu'en 2002, les établissements d'enseignement primaire dispensaient leurs enseignements en six années réparties en trois cycles de deux ans :

- le cycle des apprentissages premiers en deux niveaux : cours préparatoires CP1 et 2 ;
- le cycle des apprentissages fondamentaux : cours élémentaires CE1 et 2 ;

- le cycle des approfondissements : cours moyens CM1 et 2.

Les savoirs, les savoir-faire, les attitudes et les aptitudes acquis au cours de ces six années d'apprentissage étaient soumis à la fin de l'année à deux types d'évaluation ; l'un, sous forme d'examen, constituait la certification d'acquisition et de maîtrise des savoirs et des savoir faire essentiels que devait posséder un élève à la fin du cycle primaire (c'est le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires ou CEPE), et l'autre, sous forme de concours de recrutement des élèves des lycées et collèges. C'est le fameux concours d'entrée en 6^{ème} dont la majorité de la communauté éducative et l'ensemble des syndicats demandent la suppression depuis des années.

Cependant, depuis la rentrée scolaire 2003-2004, une réforme de l'enseignement élémentaire en a profondément modifié le paysage, tant dans l'organisation pédagogique que dans la durée du cycle primaire qui est passée de six années à cinq, en même tant que l'approche pédagogique passait de l'approche dite PPO (pédagogique par objectif) à l'APC (Approche Par les Compétences), aspects sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Par ailleurs, les trois cycles, désormais couverts en cinq années, se découpent de la manière suivante :

- le cycle des apprentissages premiers : 1^{re} Année²
- le cycle des apprentissages fondamentaux : 2^{ème} et 3^{ème} Années ;
- le cycle des approfondissements : 4^{ème} et 5^{ème} Années.

Il serait globalement intéressant de préciser que ces structures, tous ordres confondus, sont au nombre de 1250 dont 706 publiques, et sont fréquentées par 267. 000 élèves, dont un peu plus de la moitié sont des filles. Il est tout aussi important de souligner que cette répartition répond à la très inégale répartition démographique qui elle-même procède du déséquilibre du tissu économique. En effet, ainsi que le montre le tableau synoptique suivant, la population scolaire est surtout concentrée dans les grands centres urbains, notamment les pôles économiques, ou les métropoles administratives et politiques. Cela donne une distribution très inégale des ratios, tant pour ce qui concerne les élèves que les enseignants, et réduit à une quasi théorie d'école le ratio national élève/maître qui est de 52.

Tableau 5 : distribution de la population scolaire en 1999-2000.

Province	Effectifs	Instituteurs	REM
Estuaire	88420	1669	53
Haut-Ogooué	26119	373	70
Moyen-Ogooué	6903	179	39
Ngounié	12929	270	48
Nyanga	8064	189	43

² Ce cycle doit être couvert en deux années également, car on y inclut les 5 ans du pré primaire lorsque la couverture sera satisfaisante sur l'ensemble du territoire. Qu'à cela ne tienne, le programme de 1^{re} année est conçu pour être suffisant et tenir en une année d'apprentissage.

Ogooué Ivindo	10959	272	40
Ogooué Lolo	9547	272	35
Ogooué Maritime	21961	297	74
Woleu Ntem	20548	433	47
Total	205450	3954	52

Source : D.P.P.I. 2001

Nous pouvons, toutefois, apprécier à travers les illustrations qui suivent que les efforts qui ont été déployés par le gouvernement en vue de dynamiser le pré-primaire se sont poursuivis dans les degrés d'enseignement plus élevés.

Aussi, dans le dessein de garantir une offre d'éducation qui fût, peu ou prou, en phase avec la demande sans cesse croissante, a-t-on procédé non seulement aux constructions, mais aussi au recrutement des personnels enseignants et à la formation des encadreurs pédagogiques, tel que nous pourrions mieux le constater plus loin lorsque nous aborderons la partie sur les politiques et les stratégies.

Tableau 6 : Situation générale au 1er janvier 2004

Ordre	Nombre d'écoles	Nombre de sections			Salles de classe	Enseignants chargés de cours			Effectifs des élèves		
		PT	MT	Total		F	H	Total	Filles	Garçons	Total
Public	784	4925	845	5770	3728	1	1	2 812	95983	98252	194235
Catholique	238	1387	152	1539	988	397	318	715	20755	20900	41655
Protestant	99	557	58	615	343	123	93	216	5325	5790	11115
Alliance	39	206	24	230	134	33	62	95	2627	2823	5450
Laïc reconnu	14	72	0	72	59	11	27	38	461	611	1072
Laïc non	259	1543	40	1583	1443	443	460	903	14123	13888	28011
Total Gabon	1 433	8690	1119	9809	6695	2	2	4 779	139274	142264	281538

Tableau 7 : Évolution des données globales depuis 1981

Année (1 ^{er} Janvier)	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre de sections	Enseignants chargés de cours	Effectifs des élèves		
					Filles	Garçons	Total
1981	864	3281	5442	3491	76209	18872	155081
1982	886	3479	5543	3526	78966	81383	160349
1983	901	3534	5696	3662	81589	83970	165559
1984	929	3687	5886	3802	84961	87240	172201
1985	940	3806	6019	3837	86346	90465	178811
1986	946	3883	6135	4008	90479	93126	183605
1987	986	3892	6387	4083	95093	96187	191280
1988	992	4006	6459	4229	96486	98563	195049
1989	1000	4107	6639	4289	102842	104181	207023
-	-	-	-	-	-	-	-
1995	1105	5121	7576	4709	122374	124644	247018
1996	1147	5456	7687	4943	124404	126289	250693
1997	1171	5873	7380	4605	126923	129248	256171

Année (1 ^{er} Janvier)	Nombre d'écoles	Nombre de salles de classe	Nombre de sections	Enseignants chargés de cours	Effectifs des élèves		
					Filles	Garçons	Total
-	-	-	-	-	-	-	-
2002	1665	7721	9090	4013	138411	141457	279868
2003	1375	7786	9067	4764	138381	141435	279816
2004	1 433	6695	9809	4 779	139274	142264	281538

B. Le Second degré.

Tout comme pour le degré précédent, l'enseignement secondaire comprend deux volets : le second degré général et le second degré technique et professionnel.

1- Le Secondaire général

Les collèges d'enseignement secondaire et les premiers cycles des lycées assurent un enseignement général et technologique de base, ainsi que l'enseignement des méthodes et de l'emploi des outils d'acquisition de la connaissance ; ces études conduisent au Brevet d'Etudes du premier cycle (B.E.P.C).

Les seconds cycles, quant à eux, approfondissent les connaissances de culture générale acquises dans le premier cycle. Le diplôme sanctionnant ces études est le Baccalauréat du second degré général.

Au cours de l'année scolaire 1999/2000, 80382 élèves ont fréquenté les établissements secondaires publics et privés reconnus d'utilité publique, répartis dans les différentes sections ainsi qu'il suit dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : effectifs du second degré général en 1999/2000

Niveaux	Pub	PR	Total
Sixième	15724	7635	23359
Cinquième	11843	4868	16711
Quatrième	9873	4194	14067
Troisième	7123	3032	10155
Second			
LE	2787	1638	4425
S	1422	581	2003
S/total	4209	2219	6428
Première			
A1	1058	539	1597
A2	154	97	251
B	1134	699	1833
S	906	457	1363

S/total	3252	1792	5044
Terminal A1	907	525	1432
A2	153	83	236
B	1008	599	1607
C	163	22	185
D	734	424	1158
S/total	2965	1653	4618
Total	54989	25393	80382

Source : D.P.P.I. 2001

Comme on le sait la demande d'éducation augmente toujours beaucoup plus rapidement de l'offre, surtout dans un pays comme le Gabon dont les migrations incontrôlées font qu'il est presque difficile de planifier en fonction d'une demande imprévisible. Cela fait que malgré les efforts consentis par le Gouvernement dans la construction de nouveaux établissements dans les zones de très fortes populations, le déficit en salles de classe n'a toujours pas été comblé.

En effet, en dépit de l'augmentation de la capacité d'accueil, on estime aujourd'hui le déficit à 1016 salles de classe. Cette situation est aussi causée par le goulot d'étranglement provoqué par les recalés au concours d'entrée en 6^{ème}.

A ce déficit, il faut ajouter celui des salles spécialisées (laboratoires, centres de documentation et d'information etc.), les aires de jeux, tables-bancs, équipements et matériels didactiques etc.

Ces carences sont également à souligner pour ce qui est du personnel enseignant, car il est notoire que la situation est encore plus préoccupante pour le second que pour le premier degré, pour au moins deux raisons.

- La première raison est que, contrairement au premier degré, l'enseignement secondaire, y compris dans les établissements publics, est encore largement tributaire de la main d'œuvre étrangère.
- La deuxième, en étroite relation avec la première, est que ce déficit est particulièrement criant dans les disciplines scientifiques dont l'enseignement est concentré à plus de 70% dans les mains des professeurs étrangers. Situation qui ne semble pas près de s'améliorer, au regard, d'une part, des effectifs d'élèves (qui ne sont pas tous Gabonais) dans les séries scientifiques, et d'autre part, des revendications des enseignants qui estiment que leur métier est de moins en moins attirant parce que rétribué en deçà de ce qui devrait.

Ce déficit est aujourd'hui estimé à 535 enseignants dont **188** en Mathématiques, **66** en Sciences Physiques, et **68** en Sciences de la Vie et de la Terre.

2- Le Secondaire technique et professionnel

L'Enseignement technique et professionnel vise à préparer les élèves aussi bien à entrer immédiatement dans la vie active armés de compétences et de savoir-faire professionnels, qu'à poursuivre des études supérieures dans les cycles tertiaires ou industriels. Il est dispensé dans 3 types d'établissements.

a) Le lycée professionnel

Il accueille, sur concours, des élèves de niveau 5^{ème} de l'enseignement général à qui on donne, en six années, une formation à prédominance pratique et orientée vers le monde du travail, sanctionnée par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (**CAP**), le Brevet d'Etudes Professionnelles (**BEP**) ou le Brevet d'Etudes Techniques (**BET**).

b) Le lycée technique

Il reçoit, sur concours également, des élèves de niveau 3^{ème} de l'enseignement général. Ils suivent en trois ans une formation à vocation technologique qui les prépare au Baccalauréat de technicien et, dans une moindre mesure, à la vie active.

Toutefois, les cycles courts des établissements d'enseignement technique et professionnel, et de certains établissements d'enseignement spécialisé, assurent l'enseignement des connaissances générales et technologiques visant à faire acquérir les aptitudes fondamentales en termes de capacité professionnelle. Ces études conduisent aux Brevets d'Etudes Professionnelles (**B.E.P**), et aux différents diplômes professionnels.

Les seconds cycles longs des lycées d'enseignement technique et professionnel assurent quant à eux l'enseignement des connaissances générales et technologiques composant les fondements de la culture professionnelle dans un ou plusieurs métiers. Ces études débouchent sur les différents Brevets de Technicien (**B.T**), et aux Baccalauréats technologiques ou professionnels.

c) L'Ecole Nationale de Commerce.

Elle recrute également sur concours des élèves de niveau 3^{ème} de l'enseignement général ou technique, qu'elle forme en trois ans aux différents métiers du commerce et de la distribution.

En résumé, on peut retenir qu'il existe actuellement 11 établissements techniques et professionnels répartis sur le territoire national comme suit :

- 1 collège d'enseignement commercial de 378 élèves à Libreville ;
- 2 collèges d'enseignement industriel accueillant 768 élèves à Libreville et à Tchibanga dans le sud du pays;
- 1 école de commerce de 255 élèves à Port-Gentil ;
- 2 lycées professionnels commerciaux à Mouila dans le sud et à Franceville dans le sud-est du pays, fréquentés en 2000-2001 par élève 386;
- 2 lycées professionnels industriels de 946 élèves à Libreville et à Oyem dans le nord du pays ;

- 3 lycées techniques accueillant régulièrement chaque année plus des deux tiers des 5000 élèves à Libreville ; le tiers restant étant réparti entre Port-Gentil et Moanda dans le sud-est.

C. L'enseignement normal

Il faut entendre par enseignement normal, celui qui est dispensé dans les structures de formation initiale qui préparent au métier d'enseignant. Il a pour finalité d'assurer la formation des enseignants du Premier et du Second Degré Général, Technique et Professionnel. Ainsi, les enseignants gabonais sont essentiellement formés dans les Ecoles Normales d'Instituteurs (**ENI**) pour le Primaire, à l'Ecole Normale Supérieure (**ENS**) pour l'enseignement général, et à l'Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique (**ENSET**) pour l'enseignement technique.

A l'heure actuelle, il existe deux Ecoles Normales d'Instituteurs dont une à Libreville, d'où sortent des promotions de Près 600 Instituteurs chaque année, et une à Franceville dans le SUD-EST du Pays, qui met 75 enseignants sur la marché de l'emploi chaque année. A ces deux structures il faut ajouter les Ecoles Normales d'Instituteurs confessionnelles, catholique, et des deux obédiences protestantes : Alliance Chrétienne, et Eglise Evangélique du Gabon. Ce qui fait un total de cinq écoles pour une production annuelle de près d'un millier d'enseignants nationaux appelés à exercer dans les différents ordres d'enseignement cités plus haut, en dehors du privé laïc qui, ainsi que nous l'avons souligné, procède à un recrutement direct sur des bases de qualification non contrôlées par l'Etat.

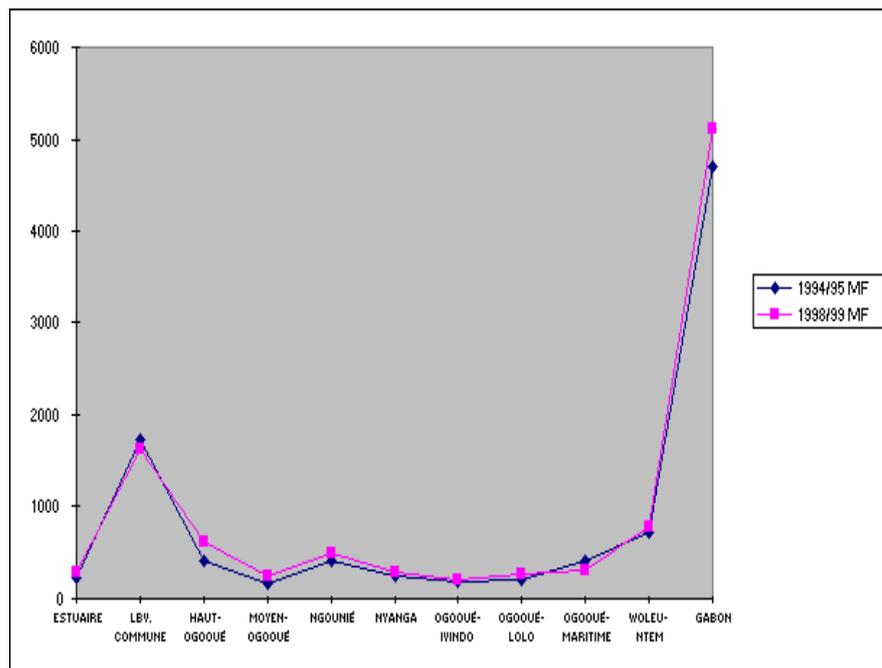
On peut donc estimer globalement que chaque année scolaire, plus de 1000 nouveaux enseignants viennent renforcer les 4000 déjà en activité. Pourtant, il semblerait que, en matière de taux d'encadrement des élèves, l'adéquation demande d'éducation et offre d'éducation ne soit pas envisageable pour bientôt, tant chaque année, l'on déplore un déficit enseignant ou, tout au moins, un ratio élève/enseignant élève/classe très élevé. C'est, du reste, l'une des causes souvent à l'origine de bien de mouvements d'humeur des syndicats enseignants.

En effet, le solde entrée/sortie du système est toujours bien en deçà des prévisions, soit pour des causes naturelles telles la maladie grave ou le décès d'un enseignant, soit du fait de l'absorption par les services d'autres administrations de l'Etat ou privées (cabinets des Ministères, sociétés para étatiques, parlement, conseils régionaux ou départementaux, ou encore aménagement du territoire). Ce qui a pour conséquence que, proportionnellement, les effectifs des élèves augmentent bien plus rapidement que ceux des enseignants, et que la capacité d'accueil s'accroissant bien plus lentement que la demande, les ratio élèves/maîtres et élèves/classes connaissent une croissance fort problématique, particulièrement dans les grands centres urbains en tête desquels Libreville.

Tableau 9 : évolution des effectifs enseignants par province et par sexe, de 1994 à 1999

Année	1994/95				1998/99			
	MF	M	F	F/M	MF	M	F	F/M
ESTUAIRE	236	157	79	0,50	278	177	101	0,57
LBV. COMMUNE	1721	589	1132	1,92	1617	590	1027	1,74
HAUT-OGOOUÉ	410	241	169	0,70	614	406	208	0,51
MOYEN-OGOOUÉ	163	121	42	0,35	248	154	94	0,61
NGOUNIÉ	421	357	64	0,18	485	366	119	0,33
NYANGA	238	182	56	0,31	287	215	72	0,33
OGOOUÉ-IVINDO	185	148	37	0,25	201	169	32	0,19
OGOOUÉ-LOLO	209	172	37	0,22	271	171	100	0,58
OGOOUÉ-MARITIME	412	204	208	1,02	318	147	171	1,16
WOLEU-NTEM	714	464	250	0,54	788	503	285	0,57
TOTAL GABON	4709	2635	2074	0,79	5107	2898	2209	0,76

Sources : M.E.N



Dans l'absolu, on constate une augmentation, faible mais assez régulière, des effectifs enseignants. Mais en regard de l'accroissement de la demande, il apparaît que cette augmentation est nettement insignifiante. Ce qui explique les ratios rappelés plus haut.

L'accès aux Ecoles Normales, tous degrés confondus, se fait sur concours. Il est cependant bon de préciser que si pour l'Ecole Normale d'Instituteurs le concours est ouvert directement aux titulaires du Baccalauréat, sans distinction de série, l'Ecole Normale Supérieure quant à elle, du fait de son statut d'établissement post-universitaire, ne reçoit au concours d'entrée que les candidats titulaires de la licence au moins. De même, il apparaît utile d'ajouter que la durée de formation des Instituteurs n'est actuellement que d'une année scolaire. Ce qui,

compte tenu des performances parfois très moyennes des lauréats sur le terrain, laisse de plus en plus envisager l'allongement de leur formation d'une année supplémentaire.

La disparité des niveaux de formation et de recrutement des enseignants pose un réel problème, notamment dans le privé, dans la mesure où il n'existe aucune étanchéité entre les ordres d'enseignement, en ce sens que les élèves fréquentant un établissement scolaire dont le corps enseignant serait de mauvaise qualité, se retrouvent assez souvent dans des structures publiques ou reconnues, entraînant avec eux les insuffisances et les carences héritées de leurs établissements d'origine.

Si pour le second degré la situation n'est pas clairement appréciable, en revanche, la visibilité est relativement meilleure dans le primaire. L'une des raisons en est que tous les enseignants en service dans le primaire public et confessionnel sont des nationaux et en très grande partie formés par l'Etat, exception faite des auxiliaires de l'enseignement³ qui constituent une minorité, malgré leur nombre encore élevé.

Pour l'Ecole Normale Supérieure par contre, en fonction du profil de sortie du candidat – Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges (CAPC)- ou Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire (CAPES), la durée de formation est plus ou moins longue ; dans tous les cas, elle est de trois ans pour les titulaires d'une licence et de deux ans pour la Maîtrise.

L'inexistence de parois étanches entre les différentes administrations de la Fonction Publique réduit considérablement le taux de survie d'un enseignant dans le système éducatif, et davantage dans la salle de classe. En effet, en tant que fonctionnaire de l'Etat, un enseignant peut être sorti de la salle de classe pour aller servir son employeur dans une autre administration, publique ou privée.

Par ailleurs, si l'on considère que le pourcentage des enseignants qui ne viennent à la craie que faute de mieux est relativement important, il apparaît que ces derniers sont en permanence sur les « starting blocks », guettant la moindre opportunité pour aller ailleurs.

Tous ces éléments donnent une lecture plus réaliste des tableaux de sortie des enseignants formés, en ce qu'une analyse croisée de tous les paramètres réduirait assurément leur nombre à la réalité effective sur le terrain

Tableau 10 : Certificat d'Aptitude au Professorat des Collèges (CAPC)

<i>Matières</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Admis</i>
Français	56	56
Anglais	22	22
Espagnol	10	09
Histoire-Géographie	14	14
Mathématiques	15	14
Sciences Physiques	10	10
SVT	17	17

³ Il s'agit de personnels enseignants sans aucune qualification et dont le niveau varie entre la fin de l'école primaire à la fin du secondaire que les collectivités locales sont obligées d'employer dans les écoles rurales pour palier le déficit. Leur nombre est aujourd'hui estimé à 700, soit près de 09% de l'ensemble.

Education Artistique	28	22
Total	172	164

Tableau 11 : Certificat d'Aptitude au Professorat des Lycées (CAPES)

<i>Matières</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Admis</i>
Français	39	30
Anglais	09	09
Espagnol	13	11
Histoire-Géographie	21	21
Philosophie	10	10
Sciences Economiques	07	07
Mathématiques	04	04
Sciences Physiques	07	06
SVT	14	13
Education Artistique	01	01
Total	125	112

Tableau 12 : Autres diplômes

<i>Domaines d'activités</i>	<i>Inscrits</i>	<i>Admis</i>
Inspecteur du second degré général	23	23
Inspecteur pédagogique du premier degré	14	13
Conseiller pédagogique du second degré général	25	24
Conseiller d'orientation	17	17
Conseiller pédagogique du premier degré	55	55
Professeur adjoint d'école	21	21
Total	155	153

Quant à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET), elle est ouverte, sur concours également, aux diplômés de l'enseignement technique (BET et Baccalauréat de technicien) qui, à l'issue d'une formation théorique et pratique de 3 ans pour le cycle court et 5 ans pour le cycle long, selon les cas, délivre un titre de capacité de professeur de collèges ou de lycées techniques.

Telles sont, globalement, les principales articulations du système éducatif gabonais dont la maîtrise du fonctionnement et les inévitables réajustements impliquent nécessairement que soient clairement définis, d'une part, une politique pertinente de son pilotage, et d'autre part, des méthodes et des outils de sa mesure.

D. L'enseignement Universitaire.

Ainsi que nous l'annonçons, ce niveau d'enseignement, au regard des urgences et des contraintes, d'une part, de l'Education Pour Tous, et d'autre du développement de l'éducation de base, ne sera abordé dans le cadre de ce rapport qu'à titre indicatif. Les études universitaires n'étant pas considérées comme le minimum commun requis pour exprimer et vivre pleinement sa citoyenneté.

Il convient, à ce sujet, d'indiquer qu'il existe actuellement trois universités publiques dont une de sciences et une autre de médecine, auxquelles il faut y ajouter trois Instituts d'études supérieures.

Toutefois, la concentration dans la capitale de la majorité de ces structures engendre le problème de capacité d'accueil, d'effectifs pléthoriques dans les amphithéâtres et, donc, la faible probabilité de réussite pour un étudiant qui arrive en première année de passer en classe supérieure. L'une des conséquences, en plus de la faiblesse du rendement interne de l'université, est la forte propension des étudiants à vouloir s'expatrier, souvent incités ou encouragés par leurs parents, parfois au prix de sacrifices incalculables. Le risque majeur est que les étudiants partis dans ces conditions oublient vite la gratuité de l'éducation dont ils ont bénéficié de l'école primaire à la fin du lycée et, après leurs études supérieures ou universitaires à l'étranger, rechignent à rentrer au pays, estimant qu'ayant étudié au frais de leurs parents, ils n'ont pas de compte à rendre à l'Etat.

Toujours est-il qu'il est bon de mentionner qu'afin de s'arrimer au mouvement mondial des réformes des systèmes scolaires et universitaires, l'enseignement universitaire et supérieur s'est engagé dans le système Licence, Maîtrise, Doctorat (LMD) pour donner aux jeunes Gabonais les mêmes outils de développement culturel, scientifique, technologique.

II. VOLONTE POLITIQUE ET STRATEGIES EDUCATIVES.

A. Les politiques éducatives

La politique générale du Ministère de l'Education, qui tient également lieu de loi d'orientation, est définie par la loi 16/66 du 9 Août 1966 portant organisation de l'enseignement au Gabon. Ce texte fixe les principes fondamentaux et inaliénables du système éducatif national. En effet, reprenant et précisant la loi fondamentale en la matière, il dispose que l'enfant et l'adulte jouissent d'un égal accès à l'instruction ; que l'enseignement en République gabonaise est gratuit et obligatoire pour tous les enfants âgés de six à seize ans, sans distinction de race, d'ethnie, de religion, de sexe, ni d'origine sociale.

Elle précise par ailleurs, au titre de la finalité de l'éducation, que l'enseignement doit assurer la formation physique, intellectuelle, morale et civique du futur citoyen. Il doit, en outre, contribuer à l'unité nationale et à la cohésion sociale, grâce à une information et à une documentation réciproques avec tous les autres corps de l'Etat.

Cependant, malgré ces ambitions louables et quasiment avant-gardistes en son époque, on ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'elle est aujourd'hui, peu ou prou, en déphasage avec les exigences et les contraintes de la société. C'est pour cette raison que la nouvelle loi d'orientation actuellement à l'examen et en voie d'être promulguée, s'attache à rappeler ce qui suit en ses articles 4, 5 et 6 :

Article 4 : L'éducation à donner à leurs enfants constitue pour les parents un droit naturel et un devoir qu'ils exercent sous la surveillance et avec l'aide de l'Etat et des collectivités publiques. La fréquentation est obligatoire de trois à dix huit ans dans la mesure où les moyens et la réglementation scolaires le permettent. Dans le cadre de cette obligation, les parents ont le droit de décider de l'éducation morale et religieuse à donner à leurs enfants.

Article 5 : La République gabonaise est laïque. L'Etat garantit à tous la liberté de l'enseignement.

Reprenant le même article de la loi 16/66, elle confirme que « les méthodes d'enseignement utiliseront tous les moyens modernes appropriés en plus des cours magistraux. Les programmes seront établis en fonction des conditions sociales et économiques et leur évolution ». Elle ajoute en outre que cet enseignement doit être adapté dans ses méthodes, ses programmes et ses contenus à l'évolution économique, scientifique, technique, sociale et culturelle du Gabon et de son environnement continental et international.

Enfin, en vue de la valorisation du patrimoine culturel, et particulièrement du particulièrement du patrimoine linguistique qui constitue l'essence identitaire d'un groupe social, l'article 6 stipule que les langues d'enseignement, dont l'Etat fixe les modalités de l'enseignement et de l'emploi, sont le français et les langues nationales.

C'est sur la base de ces orientations que le Ministère de l'Education s'est engagé depuis une dizaine d'années dans une politique de réformes pour rendre opératoires les enseignements dispensés dans le système, en tant qu'ils donnent les armes de vie et de développement à celui qui les aura suivis.

Au-delà de cette politique générale qui fixe le cadre légal et réglementaire, et définit les grandes orientations en termes de finalités de l'éducation, sans lesquels ni lisibilité, ni légitimité, ni aucune perspective de développement ne pourraient être garanties, le Ministère en charge des enseignements pré-primaires, primaires et secondaires, en fonction des priorités, déterminent, quantitativement et qualitativement, les moyens humains, les ressources financières, matérielles et logistiques, ainsi que les stratégies pédagogiques dont il a besoin pour réaliser la mission d'éducation que lui a confiée la société.

Sur cette question précisément, on peut rapidement apprécier l'évolution des efforts faits par l'Etat gabonais entre 1984 et 1994 pour assurer à ses enfants une éducation de qualité, même s'il est vrai que ces efforts, en termes de part des richesses consacrée à l'éducation, peuvent être très largement améliorés.

ÉVOLUTION DU BUDGET DU SECTEUR

	Part du budget de l'éducation dans le budget de l'État	Part du budget d'investissement dans le budget de l'État
1984		28.3%
1985	8.8%	33.7%
1986	12.8%	39.5%
1987	13.7%	15.1%
1988	14.2%	10.8%
1989	12.7%	10.0%
1990	11.1%	12.1%
1991	10.4%	8.6%
1992	11.5%	13.4%
1993	12.2%	16.4%
1994	9.7%	29.5%

Sources : MEN et du Ministère des finances.

B. Les stratégies pédagogiques.

Nous voulons désigner par stratégies toutes dispositions, réglementaires, techniques, prises par le Ministère pour effectuer son travail. Cette activité est, naturellement, à concevoir dans la salle de classe en termes de contenus et méthodes d'enseignements, dans l'établissement scolaire en tant que principes de management et de pilotage de l'établissement, ou en dehors de l'école en termes de relations partenariale Ecole/communauté éducative.

1- Les méthodes d'enseignement.

Du point de vue des méthodes d'enseignement, il est bon de noter que celles-ci varient en fonction de l'ordre d'enseignement et la discipline enseignée. Ainsi, dans le primaire, après être passés dans les années 90 de la méthode syllabique à la méthode globale d'apprentissage de la lecture dite de PIGA et BIKA, nous sommes revenus à la méthode mixte après l'échec, pour plusieurs raisons, de cette expérimentation des années 90.

Ce qu'il est par contre important de souligner c'est le changement d'approche qui est une réponse aux recommandations des nombreux forums nationaux et études tant nationales qu'internationales.

Actuellement, tout le cycle primaire a été couvert et l'Institut Pédagogique National, maître d'œuvre en la matière se prépare conjointement avec la cellule dévaluation et de la planification, à l'évaluation de la réforme, en vue d'une prise de mesures pratiques de suppression du concours d'entrée en 6^{ème}.

Dans le secondaire, alors que la pédagogie par objectifs est encore d'usage dans l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel a déjà opté pour l'approche par compétences tandis que l'approche modulaire prend pied dans l'enseignement tertiaire. Il est toutefois clairement entendu que toutes ces méthodes ont besoin d'être évaluées pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.

2- Les instruments et les mécanismes d'évaluation.

Il est de vieille tradition, lorsqu'on parle de l'évaluation dans un système éducatif, de voir spontanément, et de manière presque systématiquement exclusive, l'évaluation des apprenants par les enseignants. Mais il est question ici, aussi bien de celle des élèves que des enseignants et des personnels d'encadrement, voire même des structures.

En effet, si l'évaluation de l'élève relève de la compétence directe de l'enseignant, celle des personnels enseignants et d'encadrement intègre le champ de compétences de l'Inspection Générale de l'Education Nationale. Elle porte alors sur la pédagogie, la vie scolaire, l'administration et la gestion financière, aussi bien pour l'Administration centrale que pour les services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne l'évaluation pédagogique des élèves, elle est différente d'un domaine à l'autre par son objet et sa fréquence. Dans le Premier Degré par exemple, elle est constituée de tests oraux et écrits, et sa périodicité est généralement mensuelle.

Dans le secondaire, elle est autant faite d'interrogations orales que de devoirs sur table et de travail de maison ; sa périodicité est trimestrielle. Dans tous les cas, le passage en classe supérieure est naturellement conditionné par une note constituant la moyenne du total des points. Le but étant, en définitive, comme énoncé à l'article 6 de la loi 16/66 que l'évaluation, certificative ou sommative, soit d'un niveau élevé et puisse conserver une équivalence internationale, tout en demeurant, ainsi que le stipule l'article 27 de la loi d'orientation, l'instrument privilégié d'appréciation des aptitudes des élèves et des enseignements scolaires.

Sous la forme des examens et concours, elle sanctionne donc tous les cycles d'études du système scolaire, même si, pour le primaire, il est fortement envisagé la suppression de l'actuel concours d'entrée en sixième afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants d'accéder à l'enseignement secondaire. Ainsi que le montre le tableau suivant, ce concours, véritable obstacle, constitue pour certains élèves « le Rubicon » qu'ils ne pourront jamais franchir, ruinant ainsi leurs espoirs et gâchant des vies entières.

Tableau 13 : nombre d'élèves par genre et par année d'études dont nombre de redoublants
(en italiques)

Ordre	CP1			CP2			CE1			CE2			CM1			CM2			F+G
	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	F	G	F+G	
Public	22142	23437	45579	16492	17210	33702	18643	19461	38104	15054	15008	30062	13651	13387	27038	10001	9749	19750	194235
	<i>10880</i>	<i>12076</i>	<i>22956</i>	<i>5755</i>	<i>6126</i>	<i>11881</i>	<i>7524</i>	<i>8051</i>	<i>15575</i>	<i>4123</i>	<i>4277</i>	<i>8400</i>	<i>4115</i>	<i>4230</i>	<i>8345</i>	<i>1893</i>	<i>1880</i>	<i>3773</i>	<i>70930</i>
Catholique	4724	5001	9725	3754	3830	7584	4029	4270	8299	3060	2971	6031	2938	2792	5730	2250	2036	4286	41655
	<i>2197</i>	<i>2397</i>	<i>4594</i>	<i>1201</i>	<i>1296</i>	<i>2497</i>	<i>1504</i>	<i>1710</i>	<i>3214</i>	<i>823</i>	<i>806</i>	<i>1629</i>	<i>800</i>	<i>830</i>	<i>1630</i>	<i>347</i>	<i>354</i>	<i>701</i>	<i>14265</i>
Protestant évangélique	1438	1524	2962	887	979	1866	1057	1183	2240	732	795	1527	665	719	1384	546	590	1136	11115
	<i>637</i>	<i>714</i>	<i>1351</i>	<i>270</i>	<i>342</i>	<i>612</i>	<i>385</i>	<i>437</i>	<i>822</i>	<i>179</i>	<i>220</i>	<i>399</i>	<i>186</i>	<i>205</i>	<i>391</i>	<i>121</i>	<i>115</i>	<i>236</i>	<i>3811</i>
Alliance chrétienne	721	774	1495	439	470	909	493	559	1052	374	376	750	376	411	787	224	233	457	5450
	<i>357</i>	<i>398</i>	<i>755</i>	<i>171</i>	<i>140</i>	<i>311</i>	<i>200</i>	<i>216</i>	<i>416</i>	<i>95</i>	<i>92</i>	<i>187</i>	<i>123</i>	<i>130</i>	<i>253</i>	<i>73</i>	<i>70</i>	<i>143</i>	<i>2065</i>
Laïc reconnu	117	145	262	97	115	212	71	118	189	73	100	173	45	63	108	58	70	128	1072
	<i>48</i>	<i>63</i>	<i>111</i>	<i>13</i>	<i>21</i>	<i>34</i>	<i>21</i>	<i>23</i>	<i>44</i>	<i>15</i>	<i>12</i>	<i>27</i>	<i>5</i>	<i>13</i>	<i>18</i>	<i>6</i>	<i>16</i>	<i>22</i>	<i>256</i>

Laïc non reconnu	2280	2323	4603	2931	2895	5826	2747	2773	5520	2291	2167	4458	2152	2047	4199	1722	1683	3405	28011
	311	305	616	273	321	594	280	315	595	173	210	383	196	204	400	91	114	205	2793
F+G	31422	33204	64626	24600	25499	50099	27040	28364	55404	21584	21417	43001	19827	19419	39246	14801	14361	29162	281538
	14430	15953	30383	7683	8246	15929	9914	10752	20666	5408	5617	11025	5425	5612	11037	2531	2549	5080	94120

Source : DPPI 2004

L'évaluation sous toutes ces formes indiquées plus haut permet donc de mesurer objectivement, et avec une certaine précision, l'écart entre les objectifs fixés et les résultats obtenus. Elle est de ce point de vue un outil essentiel au pilotage du système éducatif et de recadrage de la politique éducative, en tant qu'elle oriente dans le choix des nouveaux objectifs et la conception des réformes.

C'est précisément les conclusions rendues par l'évaluation du système, faites par une expertise internationale et/ou nationale, qui ont conduit les pouvoirs publics à initier une série de réformes multiformes et tous degrés confondus.

Parmi celles qui ont été, ces dix dernières années, au centre de l'activité novatrice du Ministère de l'Education, on peut retenir :

- La réforme curriculaire de l'enseignement technique et professionnelle, avec l'adoption de l'approche modulaire, afin d'atteindre une plus grande adéquation de la formation avec la réalité du marché national de l'emploi ;
- La réforme curriculaire de l'enseignement primaire depuis 2003, avec le passage de la pédagogie par objectifs à l'Approche Par les Compétences, ainsi que le raccourcissement du cursus primaire de six à cinq années.
- La suppression du concours d'entrée en 6^{ème} dont les études de faisabilité et la pertinence se sont montrées concluantes et dont l'application n'attend plus que la prise de mesures d'accompagnement ;
- le développement et la généralisation de l'enseignement pré-primaire ;
- la décentralisation des examens, notamment par l'ouverture de centres dans les chefs-lieux de provinces afin non seulement de réduire les coûts d'organisation, mais aussi de laisser le candidat dans son environnement, réduisant ainsi le stress et augmentant, par conséquent, ses chances de succès ;
- la restructuration de l'Ecole Normale supérieure qui, à l'instar des autres structures universitaires du pays, est en voie d'aligner ses programmes et son organisation académique sur le LMD.

DEUDIEME PARTIE : EDUCATION ET REDUCTION DE LA PAUVRETE.

Que la notion de pauvreté soit approchée sous un angle économiste – utilitariste ou non utilitariste-, une chose semble faire, de manière irréfutable, le consensus général : la réduction de la pauvreté passe par l'amélioration des conditions de vie des populations.

Or, cette amélioration ne peut être envisagée que dans la mesure où sont augmentées les capacités humaines « qui constituent le facteur essentiel de l'accélération d'une croissance capable de réduire la pauvreté »⁴.

⁴ Ministère de la Planification et la Programmation du Développement : DSCR, Libreville, 2006.

Il est une autre évidence sur laquelle on devrait pouvoir s'accorder sans grand mal : s'il n'y a de richesses que d'hommes, c'est que l'Homme est à la base et au centre de tout développement. Et s'il n'est pas humainement envisageable de concevoir l'épanouissement de l'Homme sans éducation, alors il ne peut y avoir de développement durable sans un système éducatif performant.

Tel est, de notre point de vue, le lien essentiel qu'il nous paraît fondamental d'établir entre système éducatif et réduction de la pauvreté.

I. CAPACITE D'ADAPTATION ET CHANGEMENTS

La réduction draconienne des moyens d'existence et la dégradation des conditions de vie d'une immense partie de Gabonais ont placé le Gabon à un rang peu enviable sur l'échiquier international du point de vue de l'indice de développement humain (IDH), et ce malgré ses énormes potentialités économiques et son revenu par habitant parmi les tout premiers d'Afrique. Il importe donc, à l'orée du XXI^{ème} siècle, d'assigner au système éducatif des objectifs qui correspondent à ceux du III^{ème} millénaire.

A. Des objectifs éducatifs au service du développement.

Les objectifs fondamentaux visés par les réformes actuelles et celles qui sont envisagées pour un avenir proche sont de :

- réduire le taux de redoublement qui est de l'ordre de 32% ; ainsi que les taux d'exclusion et d'abandon ;
- rationaliser l'utilisation des personnels, des moyens matériels et financiers ;
- généraliser l'accès à l'enseignement primaire ;
- favoriser l'accès au secondaire d'un plus grand nombre d'élèves du primaire.
- organiser le B.E.P.C dans chaque département afin de réduire les déplacements d'élèves ;
- procéder à la formation d'un grand nombre de personnels pour les emplois de l'Education Nationale.

Par ailleurs, dans le souci renouvelé de rendre plus cohérente et efficace la gestion pédagogique et administrative de l'établissement, si rien de bien révolutionnaire n'est à signaler du point de vue du personnel enseignant, en revanche, une grande innovation est à mentionner pour ce qui concerne la vie scolaire dans l'établissement.

En effet, depuis plus d'une dizaine d'années déjà, les traditionnels Surveillants Généraux, autrefois recrutés dans les rangs des enseignants du Premier Degré, qui faisaient plus office de sbires que d'accompagnateurs ou de facilitateurs, ont progressivement été remplacés par les Conseillers Principaux d'Education, avec de nouveaux rôles, de nouvelles missions et dont le niveau de recrutement a été substantiellement relevé, puisqu'ils sont désormais des enseignants du Second Degré.

Mais surtout, à la rentrée 2001-2002, le Ministère avait envisagé, en plus, d'avoir recours aux étudiants titulaires d'au moins un DEUG, sur un contrat d'un an renouvelable. Ces derniers étaient pressentis non seulement pour accomplir les tâches traditionnelles de surveillance, mais également pour assurer le soutien scolaire des élèves en difficulté légère. Ce renfort qui

tarde à venir devrait permettre de ramener le taux d'encadrement à un ratio raisonnable de 250 élèves pour un surveillant.

Il est cependant apparu de manière évidente que la réalisation de tous ces projets ne pouvait se faire sans des critères objectifs d'appréciation et de décision. C'est dans ce dessein qu'une carte scolaire nationale a été commandée et dont la réalisation est en phase de finition. De ces résultats déjà à l'analyse devront émerger les solutions aux problèmes liés à la taille des établissements scolaires, à la proximité des écoles primaires, à la formation des enseignants et des personnels d'encadrement selon des besoins réels.

Quant à la restructuration de l'Ecole Normale supérieure, elle procède de la nécessité de satisfaire la forte demande exprimée dans le secteur de l'enseignement, d'une part, et d'autre, de favoriser une gabonisation de certains postes, notamment dans les filières scientifiques.

Toutefois, il semble évident que ces réformes ainsi énumérées prendraient vite l'allure d'un catalogue de bonnes intentions, si elles ne pouvaient être appréciées en regard, au moins, des réalisations les plus récentes.

B. Principales réalisations de la dernière décennie.

Les réformes présentées dans ce document doivent être appréciées aux plans quantitatif et qualitatif ; notamment en termes d'accès à l'éducation, mais également, pour un pays africain, en termes de parité sexuelle, de qualité et de pertinence de l'éducation dispensée à nos enfants.

1. De l'accès

Les dispositions de la loi 16/66 du 9 août 1966 que nous avons rappelées plus haut ont largement favorisé un accès massif à l'éducation pour les enfants d'âge scolaire : 6-16 ans ; c'est-à-dire de la première année du primaire à la dernière année du secondaire. Cette forte participation est certes caractérisée par un très faible taux de rendement interne ainsi que le montrent les taux bruts de scolarisation, mais, chose remarquable en Afrique subsaharienne, elle se singularise aussi par la parité quasi parfaite des deux sexes exprimée que nous avons relevée plus haut.

Tableau 14 : accès à l'éducation

Source : D.P.P.I. service des statistiques scolaires et de l'emploi. 1999

	1994/1995	1995/1996	1996/1997
Taux brut d'admission (TBA)	115,32	128,03	124,15
Garçons	117,95	132,94	127,81
Filles	112,76	123,26	120,62

On peut par ailleurs faire constater qu'en dépit des forts taux de rétention dans les premières années de scolarisation, les parents ne répugnent pas à envoyer leurs enfants à l'école. De fait, la population scolaire, et donc la demande d'éducation, augmente chaque année plus vite que la population totale ; soit 2.8% contre 2.5%.

Ces nouveaux scolarisés viennent retrouver ceux dont le rythme de progression est très lent et qui accusent un retard de 2,3, voire 4 ou 5 années dans le premier degré. De plus, parmi les primo arrivants, il y en a dont l'âge est de un, deux, voire trois ans au-dessus de l'âge légal d'admission en 1^{ère} année du primaire, c'est-à-dire six ans. Ce qui explique que les taux bruts de scolarisation soient largement supérieurs à 100% comme indiqué dans le tableau 14.

Tableau 15 : Demande d'éducation

	1994/1995	1995/1996	1996/1997
Population d'âge scolaire au primaire (6-11 ans)	165299	168578	171352
Population d'âge scolaire au secondaire (12-18 ans)	160496	166919	173480
Population d'âge scolaire totale (6-18 ans)	325795	335497	344832

Source : idem

Tableau 16 : taux de participation

		1994/1995	1995/1996	1996/1997
Taux brut de scolarisation global (TBSG)	Garçons	99,61	100,92	101,79
	Filles	92,68	95,59	95,77
	Ensemble	96,11	98,23	98,69
Taux brut de scolarisation du primaire	Garçons	151,42	150,51	151,72
	Filles	147,83	146,93	147,30
	Ensemble	149,62	148,71	149,50
Taux brut de scolarisation du secondaire	Garçons	45,56	50,43	52,29
	Filles	41,07	44,16	44,80
	Ensemble		47,25	48,51
Taux net de scolarisation du primaire	Garçons			96,28
	Filles			93,41
	Ensemble			94,84

Source : idem

Nous l'avons vu, l'enseignement pré-primaire public est encore à l'état embryonnaire et n'est pas généralisé sur tout le territoire national. Les écoles pré-primaires ne sont présentes que dans les milieux urbains eux-mêmes encore inégalement desservis. Cette faiblesse est compensée par les initiatives privées qui malheureusement échappent majoritairement au contrôle du Ministère de l'Éducation Nationale.

Quant aux personnels enseignants, leur nombre n'est proportionnellement pas un handicap, dans la mesure où ils sont recrutés sur la base du poste emploi. Il n'y a donc pas de risque de pléthore d'effectifs à ce niveau.

Enfin, il est regrettable que l'enseignement technique et professionnel soit si peu fréquenté comme l'atteste le tableau ci-après.

Tableau 17 : participation dans l'enseignement technique et professionnel

	1988/198	1994/199	1995/199	1996/199
% des inscrits dans l'enseignement général	76,91	91,54	90,33	91,96
% des inscrits dans l'enseignement technologique	20,87	8,05	9,05	4,21
% des inscrits dans l'enseignement général		0,33	0,53	3,74
% des inscrits dans l'enseignement général	2,22	0,08	0,09	0,09
% des inscrits dans l'enseignement général	100	100	100	100

Source : idem

Cette situation observée dans les enseignements techniques et professionnels perdure depuis 1994/1995 autour de 9 % de taux de participation.

De l'équité.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le Gabon dispose d'un indice de développement humain estimé à 0,57 en 1995 ; ce qui situe le pays très en retrait pour ce qui concerne le développement quantitatif de son système scolaire par référence à son niveau PIB par tête (rang du Gabon respectif de 120 pour l'IDH et de 94 pour le PIB par tête calculé par le programme des Nations Unies pour le développement). Tous les degrés d'enseignement, à commencer par l'enseignement primaire, sont concernés.⁵

Dans une perspective de politique éducative, les résultats des analyses effectuées peuvent être lus sous plusieurs angles. On peut notamment se demander dans quelle mesure les difficultés globales rencontrées dans le fonctionnement du système éducatif viennent d'une insuffisance de financement public et/ou de la façon dont les ressources publiques sont utilisées. Il est bien sûr toujours difficile de suggérer de manière convaincante que des ressources publiques additionnelles seraient inutiles ; il est par contre possible d'identifier sans ambiguïté des domaines dans lesquels des progrès pourraient être réalisés pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources effectivement disponibles.

En effet, on observe un manque de cohérence relativement notable dans l'utilisation des ressources financières : par exemple, on notera que, pour un même nombre d'élèves, deux établissements disposeront d'un effectif enseignant très différent ou de ressources financières très inégales.

⁵ MINGAT et SUCHOT : Etude sur l'enseignement primaire au Gabon. 2000.

De plus, il apparaît qu'il n'est pas possible d'établir objectivement une relation pertinente entre les ressources financières allouées à un établissement scolaire et les performances, en termes d'acquis cognitifs, réalisées par les élèves.

Par ailleurs, compte tenu de la très grande influence de l'usage du manuel scolaire par l'élève sur ses acquisitions, et au regard du coût de ce support didactique, il est certainement impératif qu'il soit procédé à sa réelle démocratisation pour le rendre accessible à un plus grand nombre possible. C'est, de toute évidence, ce que le Gouvernement a voulu palier en instaurant la gratuité du manuel scolaire depuis plus de six ans déjà ; notamment en ce qui concerne la lecture à l'école primaire, là où son absence est le plus préjudiciable à la maîtrise des instruments d'acquisition d'apprentissage.

II. QUALITES ET PERTINENCES DE L'ENSEIGNEMENT.

Une analyse de quelques indicateurs démontre à suffisance que le rendement interne du système éducatif gabonais se caractérise par des performances très moyennes. En effet, qu'il s'agisse du ratio moyen entrée/sortie de 3.5, soit 3.6 pour les garçons et 3.4 pour les filles ; qu'il s'agisse du coefficient d'efficacité moyen : 28.5 dont 29.6 pour les filles, tout tend à corroborer cette assertion de départ. De fait, le coût de formation moyen d'un élève atteint 250% du coût normal. Cette situation est assez bien illustrée par les tableaux suivants :

Tableau 18 : Enseignement secondaire (pourcentage de redoublants)

Année d'études		88/89	94/95	95/96	96/97
6 ^e	Garçons	30,58	21,55	19,75	23,87
	Filles	30,58	24,18	21,13	25,87
	Ensemble	30,58	22,86	20,45	24,86
5 ^e	Garçons	32,88	22,73	20,39	23,00
	Filles	32,88	25,44	21,52	26,89
	Ensemble	32,88	24,01	20,96	24,88
4 ^e	Garçons	28,35	23,19	21,60	21,79
	Filles	28,35	27,03	22,75	25,32
	Ensemble	28,35	24,98	22,16	23,47
3 ^e	Garçons	30,61	24,33	22,60	25,98
	Filles	30,61	28,43	24,68	27,33
	Ensemble	30,61	26,16	23,57	26,60
2 ^{nde}	Garçons		27,28	25,20	24,60
	Filles		23,99	26,88	21,61
	Ensemble		25,87	25,97	23,27
1 ^{ere}	Garçons		28,89	28,51	24,95
	Filles		27,17	28,00	25,94
	Ensemble		28,19	28,27	25,40
Tle	Garçons		40,04	31,39	30,64
	Filles		39,62	36,04	32,72
	Ensemble		39,86	33,45	31,53
Total	Garçons	30,77	24,88	22,41	24,20
	Filles	30,63	26,52	23,61	26,20
	Ensemble	30,71	25,64	23,00	25,15

Tableau 19 : Pourcentages de réussite aux examens et concours

Indicateurs	1988	1995	1996
CEP	63,89		
Entrée en 6 ^e	37,64	29,09	31,29
BEPC	34,76	38,39	47,83
BAC		36,17	33,06

Tableau 20 : Enseignement Primaire, flux

Année d'études		Taux de promotion			Taux de redoublement			Taux d'abandon		
		87/88	94/95	95/96	87/88	94/95	95/96	87/88	94/95	95/96
CP1	Garçons	42,99	41,27	41,92	44,64	45,41	44,64	12,37	13,32	13,44
	Filles	45,11	43,00	43,87	44,21	44,26	43,14	10,67	12,74	12,98
	Ensemble	44,03	42,11	42,87	44,43	44,85	43,91	11,54	13,04	13,22
CP2	Garçons	67,69	67,15	67,91	32,94	33,34	34,94	-0,63	-0,49	-2,85
	Filles	70,15	69,21	72,17	31,82	31,42	32,75	-1,97	-0,63	-4,92
	Ensemble	68,91	68,17	70,00	32,39	32,39	33,86	-1,29	-0,56	-3,86
CE1	Garçons	58,15	51,50	53,97	35,20	37,35	38,47	6,65	11,15	7,56
	Filles	56,26	54,98	56,05	35,21	36,14	36,07	8,54	8,88	7,88
	Ensemble	57,21	53,23	55,00	35,20	36,75	37,27	7,59	10,02	7,72
CE2	Garçons	73,77	68,78	70,20	23,71	27,01	26,16	2,52	4,21	3,64
	Filles	73,36	67,84	68,34	23,44	27,23	26,01	3,20	4,93	5,65
	Ensemble	73,57	68,30	69,25	23,57	27,12	26,08	2,86	4,57	4,67
CM1	Garçons	92,43	62,05	63,43	23,40	30,05	30,04	-15,83	7,90	6,53
	Filles	91,71	61,56	62,65	23,91	29,18	29,53	-15,62	9,26	7,83
	Ensemble	92,08	61,80	63,03	23,65	29,61	29,78	-15,73	8,59	7,18
CM2	Garçons	42,11	65,95	68,13	21,95	29,35	28,41	35,94	4,70	3,45
	Filles	39,64	67,35	65,06	20,62	28,54	27,95	39,74	4,11	6,99
	Ensemble	40,91	66,65	66,59	21,31	28,95	28,18	37,78	4,41	5,23

L'ensemble de ces données montre la faiblesse de la qualité et de la pertinence de l'enseignement en République gabonaise. A cet effet, il est bon de mentionner qu'un apprentissage de qualité dépend d'un certain nombre de facteurs variables selon les réalités du milieu. Les capacités personnelles de l'apprenant, son état de santé, sa condition de vie, le niveau d'éducation des parents agissent sur sa réussite. Il en est de même du milieu scolaire qui doit posséder des infrastructures adaptées.

La capacité des personnels influe aussi sur l'efficacité du système. Enfin un partenariat dynamique entre les membres de la communauté éducative favorise de réelles conditions d'apprentissage. C'est à ces tâches entre autres que la société doit participer pour enclencher le processus de changement de l'éducation.

A. Un partenariat Ecole/Société participatif.

La conférence de Jomtien, tenue en 1990 en Thaïlande, a marqué une étape déterminante dans la reconnaissance de la demande éducative. La revendication du droit à l'éducation exprimée avec force dans toutes les régions du monde se présente comme une exigence de justice et d'équité. Aussi l'Etat et les collectivités locales ont-ils été contraints de revoir leur mode d'intervention pour prendre en compte les phénomènes de libéralisation et d'affirmation de la société civile.

Le processus de libéralisation exprime la volonté de faire prévaloir une logique de l'offre et de la demande. A ce titre, on assiste à une plus grande ouverture du « marché éducatif » à de nouveaux partenaires et à de nouvelles sources de financement, relevant principalement du secteur privé, tel que le stipule l'alinéa 19 de l'article premier de la loi fondamentale de la République gabonaise qui permet à des personnes morales et physiques d'investir dans le secteur éducatif en fondant des établissements d'enseignement.

Ce qui, bien qu'empiétant sur le domaine privilégié de l'Etat, l'a du même coup soulagé dans ses efforts de construction et de scolarisation pour répondre à une demande qui augmente en général bien plus rapidement que ne le peut l'offre publique d'éducation.

Cette approche a permis à l'enseignement Technique et Professionnel de se rapprocher davantage des opérateurs économiques, grâce un service de l'administration centrale, créé expressément pour se charger des relations avec les opérateurs économiques.

L'initiation et la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée a permis aussi de tisser des liens avec la Région Aquitaine et l'institut de formation des Maîtres de Valence (France).

Par ailleurs, il est bon de faire observer qu'au Gabon la dynamique partenariale s'organise autour des Associations des parents d'élèves, des Syndicats d'enseignants, des Fondateurs d'écoles privées, des Organisations non Gouvernementales, des Opérateurs Economiques et des « bailleurs de fonds internationaux ». Tous ces partenaires sont de manière générale associés aux réflexions menées par le Ministère dans le cadre de réformes importantes.

Il s'agit, notamment pour ce qui est des partenaires sociaux, des syndicats d'enseignants : Syndicat de l'Education Nationale (SENA), la Fédération des syndicats des Enseignants de l'Education Nationale (FESENA) et le syndicat Autonome des enseignants du Gabon (SAEG).

Mais il est bien entendu que cette nouvelle vision de la politique et du paysage éducatifs, imposée par les événements de l'histoire politique de ces vingt dernières années invite à une réflexion perpétuelle.

B. Un curriculum pour une éducation de qualité pour tous.

Si l'élaboration des programmes est, comme nous venons de l'indiquer, une activité éminemment technique, il n'empêche qu'elle procède de la prise en compte rigoureuse des finalités et des objectifs généraux, ainsi que des orientations philosophiques que le politique donne à l'acte d'éducation, toute considération faite de l'environnement immédiat et lointain de l'apprenant et de l'enseignant, des réalités sociopolitiques et de la demande socio-économique, des apports des innovations et de la participation des communautés.

De fait, ces objectifs et ces finalités, ainsi que les missions majeures du Ministère de l'Education Nationale, sont globalement énoncés par la loi d'orientation de l'enseignement en République gabonaise, en ses articles 7,8 et 9, ainsi qu'il suit :

Article 7 : Le système éducatif a pour finalités :

- l'assimilation par les jeunes des valeurs intellectuelles, physiques, civiques, morales, spirituelles et universelles qui servent de fondement à la société et à l'éducation gabonaises ;
- le développement harmonieux de la personne en vue de son insertion dans la vie active ;
- la préparation de l'intégration de l'individu à la communauté nationale et l'épanouissement de ses aptitudes à contribuer au développement économique et social ;
- l'assimilation des valeurs positives propres à la culture nationale et de leurs formes d'expression, par les nouvelles générations ;

- la liaison étroite du système scolaire, de l'éducation permanente, et de l'éducation de la famille et de l'environnement social.

- l'adhésion des citoyens aux principes de la démocratie et de l'unité nationale ;

Article 8 : Le service public de l'Education Nationale a pour but :

- l'orientation de toutes les activités du service public dans l'intérêt prioritaire de l'enfant ;

- de faire acquérir par l'élève des connaissances, des attitudes et des aptitudes nécessaires pour prendre ses responsabilités et assumer la vie en société ;

- la diffusion d'une formation de qualité, constamment révisée et adaptée à l'évolution de l'environnement national et international, correspondant à un niveau élevé de parité, sur le plan international, des diplômes délivrés par le système scolaire ;

- le développement d'une école démocratique, assurant l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des chances de tous et notamment des défavorisés et des handicapés ;

- le dialogue institué et permanent avec les partenaires de la communauté éducative, et notamment avec les représentants des enseignants, des parents et de la société civile ;

Article 9 : Le service public de l'Education Nationale a pour objectifs,

- d'assurer l'enseignement de l'éducation civique et des savoir-vivre ensemble dans les enseignements formels et non formels ;

- de rechercher une adéquation constante de l'enseignement scolaire avec les besoins du développement national ;

- de généraliser l'enseignement pré-primaire ;

- de mettre en place des structures de formation en nombre suffisant dans tous les domaines et de diversifier les filières de formation dans l'enseignement secondaire général et technique en vue de les adapter au tissu économique et social du pays ;

- de développer l'accessibilité et l'emploi des technologies nouvelles dans les établissements ;

- de développer chez l'apprenant l'esprit de curiosité et d'analyse, la créativité, le sens esthétique et artistique ;

- d'ouvrir à tous les élèves des paliers d'orientation vers des structures de formation professionnelle et technologique, en tenant compte de leurs aptitudes ;

- de susciter et de développer l'intérêt pour la pratique de l'éducation physique et du sport ;

- d'instituer un système individualisé d'éducation permanente ouvert et performant ;

- de favoriser les formes d'expression permettant la diffusion, l'emploi ou l'intégration comme discipline d'enseignement, dans le système scolaire, des langues nationales, support privilégié de la personnalité culturelle et de l'identité nationale ;

- de produire, au sein du système, un matériel didactique national conforme aux programmes en vigueur ;

- de mettre en œuvre la gestion d'une carte scolaire cohérente, fiable et performante.

Aussi, est-ce pour atteindre tous ces buts que dans le processus de développement curriculaire, il a été tenu compte du programme d'Education en matière de population (E.M.P) qui illustre à la fois les problèmes d'interdisciplinarité et d'intégration des matières enseignées.

A ce sujet il a été réalisé une étude socioculturelle dont l'objectif était de mettre en exergue les connaissances, les attitudes et les pratiques relatives aux questions de population, particulièrement celles relevant des domaines de la sexualité, de la santé de la reproduction, de la vie familiale et de l'environnement.

La deuxième étape, porte sur l'identification des problèmes de population : ici l'analyse des résultats de l'étude socioculturelle réalisée par le programme IEC a permis d'identifier, d'une manière globale, les problèmes multiples et divers de la population gabonaise en relation avec la qualité de la vie.

La troisième étape consiste en la sélection et à l'organisation des contenus. Pour cela, les problèmes ont ensuite été convertis en contenus d'enseignement répartis par disciplines et par niveau en tenant compte des profils d'entrée et de sortie des élèves et de leur maturité psychologique.

La quatrième étape, s'intéresse à l'examen des programmes et des manuels scolaires, et à l'intégration des contenus : il s'est agi de voir dans quelle mesure les contenus sélectionnés étaient déjà abordés dans les programmes et les manuels existants, et de repérer les points d'insertion des nouveaux contenus.

La cinquième étape concerne l'élaboration des matériels didactiques. Destinés à soutenir les enseignements, un certain nombre de supports ont été conçus, notamment les fiches pédagogiques, des cassettes audio et vidéo, un cahier d'activités de l'élève, un dossier d'information, etc.

La sixième étape est consacrée à la validation des curricula et des matériels didactiques. A cet effet, les supports pédagogiques conçus ont été soumis à l'appréciation de la communauté d'experts lors d'un atelier de validation qui a regroupé 55 personnes, dans le double objectif, d'une part, de s'assurer de la pertinence des outils conçus - c'est le contrôle de la qualité -, et d'autre part, d'impliquer d'ores et déjà la communauté gabonaise dans le projet EMP afin d'obtenir le consensus et, partant, de susciter l'adhésion de tous aux objectifs de l'EMP.

La septième étape consiste en la formation des enseignants expérimentateurs et de cent (100) encadreurs pédagogiques, à l'application de méthodes et de techniques d'enseignement-apprentissage en EMP, et à l'utilisation de supports didactiques.

La huitième étape porte sur la pré-expérimentation et sur l'expérimentation : une fois les outils pédagogiques conçus et les enseignants formés, il a fallu soumettre ces instruments à l'épreuve de l'expérimentation afin de s'assurer de leur pertinence et de leur applicabilité dans le contexte scolaire gabonais.

La neuvième étape enfin, est celle de l'évaluation de l'expérimentation. Les résultats ont en effet démontré que la structuration des curricula et l'utilisation de certains supports didactiques qui les accompagnent rendent la tâche de l'enseignant plus aisée.

Par ailleurs, les élèves sont apparus plus motivés que lors des séquences de cours traditionnelles. Ce changement est tributaire des stratégies d'enseignement et d'apprentissage préconisées par la nouvelle approche curriculaire. En effet, l'objectif de l'innovation pédagogique en EMP est d'instaurer une pédagogie qui éveille, et captive en même temps qu'elle met l'élève en action et en interaction avec son environnement, donne du sens au savoir et rapproche l'école des réalités vécues quotidiennement par les apprenants.

Le projet EPM, en intégrant l'éducation à la vie familiale dans les programmes scolaires, a su prendre en compte les notions de santé, d'éducation sexuelle, d'environnement et de famille. Une telle démarche a contribué au décloisonnement des disciplines, favorisant ainsi l'interdisciplinarité dont on a tant souhaité l'intégration dans les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.

1. Contenus d'éducation et stratégies d'apprentissage.

Face à l'accélération fulgurante du cours de notre histoire, et eu égard aux nombreux besoins suscités par l'évolution rapide de la technologie, sources d'émergence de besoins intellectuels sociaux nouveaux qui nécessitent une adaptation de nos économies, il était devenu urgent et impérieux de procéder à un toilettage du contenu de l'éducation dans le cadre de l'atteinte des objectifs du millénaire et de l'Education Pour Tous. A cet égard, l'une des premières urgences dont il fallut non seulement prendre conscience, mais à laquelle il fallut également s'attaquer rapidement fut le développement des programmes d'enseignement.

La mise en œuvre des stratégies d'enseignement et d'apprentissage requiert une approche systémique et une hiérarchisation des actions à entreprendre dans le souci d'établir un équilibre entre les savoirs scientifiques et les savoirs fondés sur les pratiques sociales du milieu.

En replaçant cette démarche dans le contexte de l'enseignement professionnel, il a fallu se référer aux objectifs généraux de la réforme de l'enseignement technique et professionnel qui sont de réduire le taux d'échec scolaire, de satisfaire les besoins de l'environnement socio-économique, de garantir une main-d'œuvre qualifiée et de former des professionnels polyvalents capables de s'adapter aux exigences des progrès technologiques. La première étape fut donc de déterminer des fils conducteurs pour les nouveaux programmes s'inspirant des textes et des échanges en comités pléniers. Ensuite, les techniciens ont proposé la compétence et la productivité dans le secteur d'activité choisi, l'adaptation aux changements technologiques, la polyvalence, le sens des responsabilités, l'entrepreneuriat, le savoir-penser, le savoir-communiquer, le savoir-interagir, le savoir-prendre des décisions et le savoir-résoudre des problèmes, toutes attitudes et aptitudes qui renvoient aux compétences.

La conception et le choix de ces objectifs ont fait l'objet de toute une procédure méthodique fractionnée en plusieurs étapes :

Première étape : procéder, pour chaque métier, à une analyse de la situation de travail.

Deuxième étape : rédiger les orientations ou les buts de la formation projetée.

Troisième étape : identifier les diverses compétences à développer.

Quatrième étape : traduire les compétences en une liste de modules.

Cinquième étape : rédiger des fiches-programmes, des fiches d'évaluation et des fiches pédagogiques pour tous les modules : formation générale et formation spécialisée.

Sixième étape : proposer un nouveau régime pédagogique et un devis d'implantation.

Septième étape : procéder à la validation des programmes avant l'application.

Huitième étape : appliquer les programmes dans des établissements pilotes

Neuvième étape : assurer le suivi et l'évaluation des programmes en cours d'application.

Les six premières étapes des travaux de développement curriculaire, engagées pendant trois ans, ont concerné tous les conseillers pédagogiques de l'enseignement technique et

professionnel qui furent invités à participer activement à des sessions plénières bihebdomadaires qui avaient pour but de développer des compétences dans l'élaboration d'un programme de formation basé sur des compétences à faire acquérir par les élèves et organisées selon une approche modulaire.

La deuxième année surtout été consacrée à la rédaction des documents d'accompagnement des programmes : les fiches-modules, les fiches d'évaluation et les fiches pédagogiques.

La troisième année a été consacrée au parachèvement du travail de finalisation et d'application des programmes, c'est-à-dire la rédaction d'un nouveau guide pédagogique, d'un plan de formation des formateurs et des administrateurs, et la confection d'outils didactiques et administratifs. Sont ensuite intervenues la validation et la généralisation des innovations pédagogiques ainsi réalisées.

Or, l'une des grandes difficultés majeures liées à la validation et à l'application du programme a été précisément d'obtenir un consensus sur le nouveau régime pédagogique et sur les textes d'application qui devaient accompagner les documents de programmation.

2. Un programme d'enseignement intégrateur et contextualisé.

Le processus menant à la prise de décision nécessaire au développement des programmes au Gabon laisse entrevoir de bons espoirs quant à voir prendre pied dans le système éducatif un enseignement qui, tout en ouvrant l'horizon de l'élève sur l'universalité des savoirs scientifiques et technologiques, l'immerge dans son environnement socioculturel, anthropologique, historique et politique.

En effet, la décision d'élaboration d'un programme d'enseignement passe par des consultations et des concertations entre les différents partenaires du système éducatif.

L'ensemble de ces partenaires de la communauté éducative et de la société est représenté par un organe qui est la commission nationale des programmes. Il lui est, en effet, reconnu la compétence de proposer au gouvernement les mesures d'adaptation du système éducatif à l'évolution des connaissances, d'adaptation des enseignements, des programmes de formation, des méthodes et champs de recherche pédagogique. La commission se prononce par avis et recommandations.

Elle est présidée par le Ministre de l'Education Nationale et de l'Instruction Civique qui, par arrêté ministériel, en fixe les attributions, en désigne les membres, ainsi que les modes d'organisation et de fonctionnement. Tous les organes d'action, en tête desquels l'Institut Pédagogique National, y sont représentés.

C'est dans ce contexte qu'ont été conçus le curriculum et les programmes d'enseignement de l'école primaire conformément à l'APC.

Il paraît utile d'ajouter qu'au-delà des programmes d'enseignement contextualisés, le Gabon a réalisé l'effort remarquable de produire des supports pédagogiques (programmes, guides pédagogiques des enseignants, bulletins d'évaluation, et manuels) non seulement conformes à l'approche en usage, mais également prenant en compte l'environnement de l'enfant. Cet environnement s'élargit au fur et à mesure qu'il change de niveau d'études pour s'ouvrir sur les réalités internationales et mondiales.

De plus, des questions actuelles y sont abordées au-delà des champs d'enseignement classiques que sont la grammaire, l'orthographe, les mathématiques, l'histoire etc. Il s'agit, en effet, des questions innovantes liées au vivre ensemble, à la citoyenneté, aux valeurs culturelles, à l'acceptation des différences, au VIH et SIDA et à la culture de la paix etc.

Toutes choses qui concourent à la prise en compte de tous les membres de la société, quels qu'ils soient, où qu'ils soient sur le territoire national, en proposant à chacun des réponses à leurs besoins éducatifs spécifiques. C'est l'inclusion.

3. Une évaluation au service de l'acquisition de compétences pour la vie.

D'une manière générale, l'évaluation des résultats est la base du système, elle se situe à deux niveaux : macro, celui du système, et micro, celui des acquisitions des élèves.

Au niveau macro, l'Inspection générale de l'Education Nationale est investie de multiples missions dont les plus importantes sont :

- le contrôle de l'organisation et du fonctionnement des services, des établissements et des personnels du Ministère de l'Education Nationale, dans les domaines de la pédagogie, de l'administration, de la gestion financière et de la vie scolaire.
- la participation à la conception et à l'élaboration de la réglementation concrétisant les orientations adoptées par le gouvernement dans les domaines cités plus haut.

Pour ce faire, l'inspecteur Général de l'Education Nationale s'appuie sur la collaboration de services spécialisés ayant à sa tête un Chef d'Inspection. Il s'agit notamment :

- du service de l'évaluation du système éducatif.
- de l'Inspection du préscolaire ;
- de l'Inspection des enseignements et de la pédagogie du Premier Degré ;
- de l'Inspection du Second Degré Général ;
- de l'Inspection du Second Degré Technique ;
- de l'Inspection des administrations et des intendances scolaires.
- de l'Inspection de la vie scolaire ;

Chacune des ces Inspections a pour mission, dans le domaine de sa compétence, d'exécuter les instructions de l'Inspecteur Général relatives à la réalisation du programme annuel de l'Inspection Générale de l'Education Nationale ou des missions particulières définies par le ministre chargé de l'Education Nationale.

Les écarts observés entre les objectifs fixés et les résultats obtenus sont consignés par l'Inspection Générale et font l'objet de discussions donnant lieu aux réajustements utiles.

Au niveau pédagogique, il s'agit essentiellement des traditionnels diagnostics, sommations, formations, contrôles et certifications pratiqués par les enseignants tout au long de l'année, en fonction des niveaux d'études.

C'est grâce à un exercice permanent de ces pratiques, à tous les niveaux concernés par l'évaluation que l'on peut raisonnablement envisager la détection, à temps, de lacunes et de proposer, lorsque cela s'impose, les remédiations et les adaptations nécessaires.

Le souci permanent de tout système éducatif dynamique est de se préoccuper de ce que l'homme puisse, à tout moment de son existence, actualiser ses savoirs, ses savoir-faire et ses compétences, dans le dessein d'être en mesure de satisfaire ses besoins personnels, de contribuer à l'embellissement de son environnement et au développement de sa société. Il importe dès lors de veiller au changement et à l'adaptation du contenu de l'éducation à lui donner. Cette dernière préoccupation soulève, toutefois, trois questions de clarification : Pourquoi? Par ou pour qui? Comment?

Pourquoi?

La commission Delors considère, à juste titre, « qu'à la veille du XXI^e les missions assignées à l'éducation et les multiples formes qu'elle peut revêtir lui font englober, de l'enfance à la fin de la vie, toutes les démarches qui permettent à chaque personne d'accéder à une connaissance dynamique du monde, des autres et d'elle-même en combinant avec souplesse les quatre apprentissages fondamentaux »

1°/ apprendre à connaître ;

2°/ apprendre à faire ;

3°/ apprendre à vivre ensemble et apprendre à vivre avec les autres

4°/ apprendre à être

Ces considérations sont suffisamment éloquentes pour imposer aux systèmes éducatifs africains en général, et gabonais en particulier, un changement et une adaptation de leur contenu. Il paraît également utile de rappeler que l'éducation vise à installer et à développer des compétences adaptées aux sollicitations multiples qui jalonnent l'existence humaine, de même qu'elle intègre la nécessité d'un recyclage permanent pour actualiser les connaissances initiales pour s'adapter à un monde soumis à une évolution rapide des savoirs et des savoir-faire. A tous ces aspects, il y a lieu d'intégrer l'un des défis fondamentaux de l'éducation en Afrique qui demeure son ouverture au monde et à l'environnement immédiat.

Les différentes recommandations de la première Décennie de l'Education en Afrique (1997-2006), de la conférence de Jomtien de 1990 et de la conférence de Harare de 1999 sur l'introduction des langues nationales dans tous les projets éducatifs, ainsi que les engagements y relatifs pris par les Etats sont autant d'éléments qui ont motivé au Gabon la réforme des programmes.

Qui ?

Afin de répondre aux besoins nés des mutations profondes de ces dernières années, et dans le but de relever les principaux défis du moment, il appartient à la commission Nationale des programmes, ainsi que nous l'avons exprimé, d'engager le processus de modification et d'adaptation du contenu de l'Education.

Au Gabon, le champ couvert par cette refondation a été volontairement élargi. Il englobe aussi bien la recherche appliquée aux contenus que la recherche-action dans les disciplines classiques et nouvelles.

En outre, en plus des innovations pédagogiques telles que l'Approche par les compétences, l'Education en Matière de Population, l'Education Environnementale et l'Education Artistique, il a été procédé à un réaménagement des horaires d'enseignement

Cependant, tout ce travail conceptuel aurait assurément été de nul effet si, parallèlement, des outils pédagogiques et des supports didactiques adaptés n'avaient été pensés et produits. C'est dans cet esprit que s'inscrit, pour le premier degré du moins, la production par l'IPN, en collaboration avec des éditeurs, des ONG et des organismes internationaux, de manuels pour l'enseignement-apprentissage du langage, de la lecture, des mathématiques et des sciences d'observation, ainsi que des fascicules de conjugaison, de grammaire, d'orthographe et de calcul mental. Il en est de même pour les cahiers de graphisme et d'écriture etc.

Toutefois, il apparaît de toute évidence que la réussite de telles mesures ne peut faire l'économie de dispositions particulières qui permettent, avec un maximum de succès

escompté, l'exécution d'un programme de redynamisation dans lequel s'est engagé le Ministère de l'Education Nationale. La réussite des réformes passe en effet par :

- la formation de cadres d'éducation à l'élaboration et à l'évaluation des programmes ;
- la formation à la rédaction de manuels scolaires ;
- la mise à disposition de matériels et d'équipements indispensables au travail de rédaction (ordinateurs et photocopieurs) ;
- la mise en place d'un service d'imprimerie à l'IPN afin de reproduire et de diffuser, en quantité suffisante dans des délais raisonnables, les documents indispensables à la pertinence et à l'efficacité de l'enseignement, et utiles à l'information des partenaires de l'école que sont les parents ; tel est le cas, à titre d'exemple, du cahier de liaison.

Il paraît tout aussi important de rappeler que si la réforme curriculaire est un impératif pour le système éducatif national, elle s'inscrit également dans le cadre d'une coopération sud-sud, et d'une réflexion élargie à tout l'espace francophone, en vue de l'harmonisation des stratégies et des programmes d'enseignement des systèmes éducatifs des pays d'Afrique et de l'Océan indien. C'est à ce titre que le Gabon a adhéré au projet ARCHES (Appui aux Recherches pour la Contextualisation et l'Harmonisation des Enseignements secondaires). Soutenu par la Coopération Française, ce projet intègre quatre disciplines majeures enseignées dans le second degré, qui sont : le français (HPF), les mathématiques (HPM), les sciences de la vie et de la terre (HPSVT), les sciences physiques et technologiques (HPSPT). Le désengagement de la coopération française a malheureusement laissé ce projet porteur d'espoirs sans suite.

En outre, ce projet auquel le Gabon a participé activement, répond pleinement aux préoccupations et aux orientations de la communauté éducative gabonaise, largement exprimées dans les actes des Etats Généraux de l'Education et de la Formation, tenus en 1983, et s'appuie sur des principes partagés par tous les partenaires de l'Ecole gabonaise ; car il s'agit de mettre l'élève véritablement en situation d'activité, d'assurer une réelle continuité entre les cycles, de mettre en œuvre des programmes raisonnables dans leurs contenus, et exigeants sur le plan de la formation scientifique.

Après validation par le comité scientifique et le séminaire organisé à cet effet, des fiches pédagogiques élaborées par le « chantier » ont alimenté une base de données interafricaine qui se charge de la mise à la disposition de tous les pays par CD-ROM ou sur un site Internet des produits du projet. Ce travail permet également de constituer dans chaque pays une équipe d'auteurs et peut servir de base à l'élaboration de manuels qui soient, par leurs contenus et leur approche pédagogique, utilisables dans tous les pays concernés par le projet, en vue entre autre, d'en minimiser substantiellement le coût de production.

Somme toute, on peut affirmer plus de huit années après le début de sa mise en œuvre, que les résultats projet ARCHES semblent plutôt très encourageants : les programmes de Mathématiques sont effectivement harmonisés de la sixième à la terminale, même s'ils ne sont actuellement et applicables que jusqu'à la classe de seconde; une matrice de référence commune des programmes de lycée de Sciences Physiques a été adoptée et des fiches pédagogiques de contextualisation ont été produites, ainsi que des matériels de Science Physiques et de Technologie, de Sciences de la vie et de la Terre.

Par ailleurs, il apparaît opportun de souligner que dans le cadre de ces échanges, le Gabon a en charge l'harmonisation des programmes de Mathématiques pour l'enseignement technique et professionnel.

Comment ?

La mise en œuvre des réformes curriculaires a nécessité au niveau des domaines couverts l'adoption de stratégies variées tant dans leur conception, leur application, que dans leur évaluation. Aussi paraît-il nécessaire de les examiner par degré d'études.

Toutefois, cette partie ayant déjà fait l'objet d'une analyse détaillée pour ce qui est de l'enseignement secondaire, nous ne nous attacherons dans ce qui suit qu'à présenter la démarche adoptée pour le premier degré.

Ainsi, pour le primaire, il importe de mentionner que suite aux Etats Généraux, une commission du Ministère de l'Education Nationale composée de représentants de l'IPN ainsi que des membres du projet UNESCO/GABON a apporté des précisions quant aux finalités de l'enseignement primaire.

Cet ordre d'enseignement doit assurer :

- la formation d'une personne épanouie aux plans physique, moral, civique et intellectuel ;
- une formation ouverte aux sciences et aux techniques en tenant compte des expériences des technologies traditionnelles ;
- une formation qui favorise la justice sociale et le développement endogène ;
- une formation qui favorise l'identité culturelle en intégrant l'éducation artistique traditionnelle et en alliant l'enseignement aux réalités de l'environnement ;
- une complémentarité entre une formation théorique et ses applications manuelles et pratiques en vue de la transformation du milieu.

Certes, des difficultés à surmonter, et des problèmes à résoudre ont parfois été légion tout au long du processus de mise en place de la réforme. Mais cela ne rend que plus grand le mérite de l'Institut Pédagogique National qui, au cours de ces dernières années, a pu atteindre certains des objectifs fondamentaux, notamment :

1°- la production des manuels et d'autres supports pédagogiques dans tous les champs disciplinaires enseignés, sur la base de l'APC.

2°- la revalorisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ; non seulement en lui reconnaissant le statut de discipline scolaire à part entière, mais également en repensant les programmes de son enseignement et en relevant son coefficient.

3°- la conception et la réalisation des manuels et des matériels pédagogiques dans les autres disciplines, pour le primaire et le secondaire ;

4°- le retour dans le concert des savoirs enseignés de l'éducation civique, aux fins de préparer l'enfant à la vie politique, économique et sociale de la société dans laquelle il se doit de jouer un rôle significatif.

En définitive, il est globalement à retenir que toutes ces initiatives, menées avec intelligence, ont permis l'adaptation et le changement imposés par le XXI^e siècle, aux fins d'assurer harmonieusement le développement économique et social du pays, grâce à un système éducatif cohérent et souple, parce que capable de contextualisation à tout moment.

Par ailleurs, elles mettent en relief trois enseignements.

Conclusion.

La promulgation de la loi 16/66 portant organisation générale de l'enseignement en République gabonaise, en ouvrant grandement les portes d'accès à l'instruction à tous a largement favorisé la lutte contre l'analphabétisme, et contribué, d'une part, à la formation des premières élites pays, et d'autre part à l'intégration précoce de la femme dans le combat contre le sous-développement.

Dans le même temps, grâce à des efforts inlassables et à la détermination politique, une victoire éclatante a été remportée sur la discrimination sexiste en réalisant, dans un continent où il y a à peine une vingtaine d'années la femme était prédestinée aux tâches ménagères, une prouesse extraordinaire avec une parité garçons/filles en faveur de la jeune fille en 2005.

On notera, en effet, que cette année, les taux nets de scolarisation sont de 91,9% pour les garçons, et de 92,99% pour les filles⁶.

On ne peut cependant s'empêcher de constater que cette démocratisation de l'éducation au lendemain de l'indépendance a eu pour conséquence négative, corollaire d'une scolarisation de masse, comme en témoignent des taux de scolarisation bruts de plus de 140%, un manque de fluidité et un rendement interne particulièrement faible du système éducatif.

A cela, malheureusement, s'ajoutent d'autres motifs de soucis et de préoccupations qui procèdent des forts taux d'abandons – plus de 30%-, des taux inquiétants de redoublement – 39,40%-, même si, avec la conception et la gratuité du manuel scolaire dans le primaire, le problème de la disponibilité de supports pédagogique est en grande partie résolue. Il reste pour le secondaire que s'ajoute à la gratuité, la conception et la production par l'Institut Pédagogique National.

C'est pourquoi, sur ce tableau se dessinent clairement les nombreux défis que nous aurons à relever au cours de la prochaine décennie ; des défis d'ordre structurel et institutionnel, dans le dessein d'asseoir une Education Nationale d'excellence, capable de juguler la pauvreté en adaptant la formation à l'offre d'emploi.

Aussi, est-ce pour améliorer la qualité de l'éducation qu'un plan de lutte contre le redoublement a été élaboré et mis en exécution en mars-avril 2001, pour déboucher sur l'Approche Par les Compétences l'année suivante, et actuellement en usage.

Par ailleurs, la distribution gratuite des manuels par l'Etat, commencée depuis l'année 2001, est une des réponses appréciables au problème de pauvreté et d'accès au manuel que nous évoquions plus haut.

Toutes ces initiatives, combinées à la réforme curriculaire réalisée par l'Institut Pédagogique National, autorisent à espérer une amélioration significative des performances du système dans un avenir relativement proche, si les efforts sont soutenus et si l'adhésion de tous est effective..

Mais l'oeuvre s'annonce de longue haleine et exige, pour cela, abandon d e mauvaises habitudes acquises et passage d'une logique de contemplation à une logique d'action. C'est à

⁶ Ministère de la planification et de la programmation du développement. Ibid.

cela que le département doit résolument s'atteler avec méthode, mesure et détermination, afin que les chances de succès dans cette tâche haletante d'éducation soient plus réalistes.

De cette claire prise de conscience émergent quatre enseignements essentiels dans la mission de pilotage du système éducatif.

La première leçon à tirer est qu'il est désormais indispensable que toutes les parties prenantes au système éducatif soient systématiquement impliquées dans la réflexion et la prise de décisions importantes, si l'on veut réaliser un travail satisfaisant et durable qui prenne en compte la diversité et la complexité des situations éducatives.

Le deuxième enseignement est qu'il serait plus que souhaitable que tous les intervenants dans le système d'éducation et de formation (enseignants, administrations, élèves, acteurs économiques et sociaux, administrations locales et parents d'élèves...) sachent et assument en responsables leurs rôles respectifs.

La troisième leçon à tirer de cette nouvelle donne est qu'il est nécessaire d'admettre que la transformation du système éducatif est un processus à la fois plus ou moins long, qui doit déboucher sur un nouveau consensus autour de la finalité et du contenu de l'éducation, et complexe car il doit prendre en compte les antécédents réussis ou ratés de sa propre histoire.

La quatrième leçon à tirer est que le monde est en perpétuel mouvement, et que les nouvelles exigences que nous impose la modernité nous obligent à repenser sans cesse les méthodes et à reformuler les contenus d'enseignement, afin de les adapter aux besoins de plus en plus diversifiés et à une demande toujours plus exigeante.

C'est à ce prix qu'il sera possible de vivre ensemble et d'opérer ensemble les changements nécessaires à l'amélioration de notre système éducatif afin de le rendre plus compétitif et de le mettre au diapason de l'excellence du troisième millénaire.

La construction permanente d'un partenariat social multiforme est donc une solution pour sortir des clivages et dépasser les inégalités sociales, et vaincre la paupérisation galopante par un système éducatif performant, accessible et utile à tous et résolument au service d'un développement durable.

APERCU BIBLIOGRAPHIQUE

BANQUE MONDIALE : *Etude sur la pauvreté Gabon. Volume 2. 137P. Libreville – 1996.*

CONFEMEN : - *Education de base. Vers une nouvelle école. 94p. Dakar 1999.*

- *Dynamique partenariale et qualité de l'éducation/formation*

E.P.T : *cadre d'Action pour l'Afrique subsaharienne. Dakar 2000. 22P.*

I.P.N. : - *Politique de Refondation curriculaire, processus de développement curriculaire, réalités locales et défis au XXIe siècle. Libreville octobre 2000. 21P*

- *Refonte Curriculaire. Libreville. Mars 2001. 14 p.*

M.E.N : - *l'Etat du système éducatif. N°1 . Libreville 1999. 20 p.*

- *Education Civique. Libreville 1994. 145 p.*

- *le projet « TURN-OVER ».. Projet d'optimisation des moyens d'Education au Gabon. février 2001*

- *Plan national de lutte contre le redoublement. Libreville Mars-Avril 2001. 42 p.*

- *Plan de résorption du déficit en personnel du secteur éducation. Libreville. Juillet 2001. 29p.*

MINGAT ET SUCHAUT : *Politique éducative au Gabon. Libreville. Octobre 1999.*

Ministère de la planification et de la Programmation du Développement : document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Libreville, 2006.

UNESCO : *Forum mondial sur l'éducation. Dakar, Sénégal. Avril 2000.*

UNESCO-BIE : *Politiques éducatives et contenus d'enseignement dans les pays en développement. 15 p. Genève 2000.*

LISTE DES ACRONYMES

B.E.T : Brevet d'Etudes Techniques

B.E.P. : Brevet d'Etudes Professionnelle

B.E.P.C. : Brevet d'Etudes du Premier Cycle

C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information

C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CAPES : Certificat d'aptitude à l'Enseignement Secondaire

C.E.P. : Certificat d'Etudes Primaires

D.E.1. : Direction des Enseignements du Premier Degré

D.E.2 : Direction des Enseignements du Second Degré

D.E.T.P. : Direction de l'Enseignement Technique et Professionnel

D.G.E.P. : Direction Générale des enseignements et de la Pédagogie

D.E.P.P. : Direction des Enseignements du Pré-Primaire

D.P.P.I. : Direction de la programmation, de la planification des investissements

DSCRIP : Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté

I.D.H. : Indice de développement Humain

I.G.E.N. : Inspection Générale de l'Enseignement Nationale

I.P.N. : Institut Pédagogique National

E .N.S. : Ecole Normale Supérieure

E.N.S.E.T. : Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique

E .N.I. : Ecole Normale d'Instituteurs

E.M.P. : Education en Matière de Population

FESENA : Fédération des Syndicats de l'Education Nationale

P.I.B. : Produit Intérieur Brut

REM : Ratio élève/maître

SAEG : Syndicat des Enseignements du Gabon

S.E.N.A. : Syndicat de l'Education Nationale

S.G. : Secrétariat Général